

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 51.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 19 DECEMBRE 1878

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

La protection, par L.-O. David.—Les lieutenant-gouverneurs, par A. Gélinas.—L'étiquette de la Cour, par A. Gélinas.—La princesse Louise.—L'hon. Pierre A. Landry, par Dref.—Feu le Dr Meilleur.—Léon XIII.—Bibliographie.—Revue de la semaine, par A. G.—Nos gravures : L'arche des officiers du service civil. Son Eminence le cardinal Cullen.—Exécution de Costafrolaz.—Histoire de l'île-aux-Coudres, par M. l'abbé Mailloux (suite).—Les femmes.—Poésie : Fleurs d'hiver, par Nérée Beauchemin.—La Bande Rouge, par F. du Boisgobey (suite).—Choses et autres.—Un poète canadien apprécié en France.—Prix du marché de détail de Montréal.—Les échecs.—Le jeu de dames.

GRAVURES : S.E. le cardinal Cullen ; L'hon. Pierre A. Landry ; La réception vice-royale à Halifax ; Débarquement du marquis de Lorne et de la princesse Louise ; Son Excellence et la princesse Louise dans la chaloupe du *Black Prince*; Rideau-Hall, résidence du gouverneur-général ; Arc de triomphe à l'entrée de l'hôtel du gouvernement à Ottawa ; Illumination des bâtisses du Parlement ; L'arche de triomphe du service civil, à Ottawa.

LA PROTECTION

Durant les dernières sessions, MM. Masson, Mousseau et Caron ont plus d'une fois cité nos écrits sur cette question et prétendu que nous avions grandement contribué à créer le mouvement qui s'est fait, depuis quelques années, dans la province de Québec, en faveur de la protection. Les lecteurs de *L'Opinion Publique* se souviennent qu'en effet, nous ne perdions jamais une occasion de plaider la cause de l'industrie et de la protection. Plus tard, nous avons continué cette croisade dans le *Bien Public*, et aux dernières élections nous nous engageâmes formellement à voter contre le gouvernement Mackenzie s'il persistait à refuser de remanier le tarif et à aider autant que possible tout gouvernement qui donnerait la protection.

Nous tenons à prouver aux lecteurs de *L'Opinion Publique* que nous n'avons pas varié sur cette question. Comme plusieurs autres, nous avons pu trop espérer que le gouvernement libéral, qui avait fait un pas en avant dans la bonne voie, continuerait, mais nous croyions avoir raison de croire que le parti conservateur ne ferait pas mieux.

Ne pouvant plus compter aujourd'hui sur le parti libéral pour obtenir cette protection, et le parti conservateur paraissant

décidé à la donner, nous sommes d'opinion qu'il faut l'aider au lieu de l'embarasser dans la tâche qu'il entreprend.

Que la protection et la crise n'aient été que des moyens dont certains chefs conservateurs se sont servis pour arriver, comme l'affirment leurs adversaires, cela est assez indifférent, pourvu que le pays obtienne ce qu'il désire.

Quoique la crise nous ait raffermi dans l'opinion que la réciprocité ou le libre-échange avec les États-Unis vaudrait mieux pour nous que la protection, nous sommes toujours convaincu que, n'ayant pas l'un, il faut avoir l'autre, et que le meilleur moyen d'avoir le libre-échange est de commencer par avoir la protection. Nous croyons, comme il y a six ou sept ans, que la protection dirigera les capitaux de notre pays et de l'étranger vers l'exploitation de nos ressources industrielles, créera des industries qui n'existent pas encore et activera le développement de celles que nous possédons.

Sans doute, plus on produira, plus on élèvera des manufactures, plus on s'apercevra que le marché nous manque, et il viendra un moment où, en face de nos manufactures encombrées de produits, on demandera à grands cris des débouchés pour notre commerce et notre industrie paralysés.

Mais commençons par produire en grande partie ce que nous achetons à l'étranger, et lorsque notre consommation ne suffira plus à notre production, nous trouverons bien le marché qu'il nous faut.

D'ailleurs, tout dépendra de la manière dont on remaniera le tarif. Evidemment, si on va d'un seul bond élever le tarif de 17½ à 30 et 40 pour cent sur tous les objets indistinctement, ainsi que le veulent des partisans dangereux du gouvernement, ou augmentera trop subitement le prix des marchandises, on bouleversera le revenu public et on créera une courte période de prospérité factice qui sera suivie presque aussitôt d'une crise terrible.

Mais si l'on se borne sagement à prendre les moyens de créer dans le pays des industries qui n'y existent pas encore, et à fortifier celles auxquelles la concurrence étrangère est faite, le développement des manufactures se fera d'une manière régulière et proportionnée aux besoins et à la consommation du pays, et on évitera peut-être ainsi la crise financière et politique qu'on redoute.

Ceux qui croient que le gouvernement pouvait, en arrivant au pouvoir, ramener comme par enchantement la prospérité, seront désappointés, mais ils devaient savoir que les crises financières sont des maladies ou des fléaux qui arrêtent quand ils ont fait leur temps. A l'exception de quelques industries, celle du sucre par exemple, qu'on peut ressusciter ou raviver immédiatement, le reste ne pourra se faire que graduellement.

Que le gouvernement prenne donc les moyens de développer notre production industrielle proportionnellement à notre pouvoir de consommation, et il aura fait une bonne œuvre.

Mais ce n'est pas tout.

Comme nous l'avons dit, plus notre production industrielle augmentera, plus le besoin de consommation se fera sentir, et plus on devra chercher les moyens de développer notre marché intérieur au moyen de la colonisation, et notre marché exté-

rieur en étendant nos relations commerciales avec les autres pays. Un jour viendra où il nous faudra à tout prix le marché américain, mais on peut réussir à le remplacer en partie en faisant disparaître les entraves qui s'opposent à nos relations commerciales avec les autres pays.

Tous les Canadiens qui ont visité l'Exposition de Paris ont été douloureusement frappés de la position humiliante et désavantageuse que nous occupons vis-à-vis des autres nations. "A quoi sert, disaient-ils tous les jours, de nous donner tant de peine pour exposer des produits qu'on ne peut exporter?"

En effet, exclus des traités de commerce passés entre l'Angleterre et les autres pays, nos produits sont sujets à des droits d'entrée qui équivalent à une prohibition absolue. MM. Rivard et Drolet rapportent des faits tels qu'on ne peut s'empêcher de se demander comment il se fait qu'un aussi triste état de choses ait pu durer si longtemps. Cette question de nos relations commerciales doit marcher de front avec celle de la protection, et tout ce qui sera fait pour les résoudre toutes deux d'une manière avantageuse au pays, devra mériter les sympathies du public.

Qu'on joigne à cela l'encouragement de la colonisation, du défrichement de nos terres incultes par les Canadiens autant que possible, et on aura un programme vraiment national.

L.-O. DAVID.

N. B.—Depuis que ce qui précède est écrit, M. Rivard a commencé à discuter avec habileté, dans le *Herald*, la question de nos relations commerciales avec la France, surtout relativement à nos navires.

LES LIEUTENANT-GOUVERNEURS

Un correspondant de la *Gazette* de Montréal revient, dans un des derniers numéros de ce journal, sur la question, agitée antérieurement, du titre que doivent porter les lieutenant-gouverneurs des provinces canadiennes. Ce retour intempestif sur un sujet assez délicat est fait à l'occasion des rumeurs qui courent en ce moment à propos de la destitution possible de M. Letellier de St-Just. Le correspondant de la *Gazette* reproche à M. Letellier de continuer à se laisser donner la qualification d'Excellence, lorsque, dit-il, le gouvernement impérial a décidé que les lieutenant-gouverneurs n'avaient pas droit à ce titre.

Nous ne voulons pas recommencer un débat oiseux. Nous ne savons pas au juste ce qui en est de cette décision qu'aurait rendue le gouvernement de Sa Majesté. Dès l'établissement de la Confédération, les lieutenant-gouverneurs prirent et reçurent le titre d'Excellence, suivant un usage qui paraissait alors bien établi. Ce titre ne leur fut pas contesté avant l'arrivée de lord Dufferin. Celui-ci, qui n'était pas absolument sans défaut, quoiqu'on en dise, se trouva, paraît-il, offusqué de ce qu'il appelait la prétention des lieutenant-gouverneurs, qui, d'après lui, devaient avoir un titre inférieur au sien. Offusqué et jaloux ou non, il aurait pu se taire et garder son dépit pour lui seul. Au contraire, il fit appel en Angleterre et se donna beaucoup de trouble pour obtenir un ordre du ministre des colonies, signifiant aux lieutenant-gouverneurs de renoncer au titre

d'Excellence, et de se contenter de celui d'Honneur, que les derniers membres de la magistrature ont droit d'avoir, et qui est inférieur à celui de *Seigneurie* (lordship) porté par les évêques et les lords.

Le gouvernement impérial a-t-il donné un ordre ou fait simplement une intimation, sur cette requête, quelque peu mesquine, de lord Dufferin? En tous cas, ceux de nos lieutenant-gouverneurs, qui l'ont voulu ont continué de se faire appeler Excellence, et nous croyons qu'ils ont bien fait, en dépit des gens qui travaillent à diminuer par tous les moyens le prestige de nos institutions provinciales et à affaiblir, par conséquent, le principe de notre autonomie.

Ils doivent avoir autant de droits à cette qualification que les gouverneurs des petites colonies anglaises des trois continents d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, sans compter ceux d'Australie et d'Océanie, lesquels portent tous ce titre, qui ne leur est pas contesté. Le gouverneur de Terre-Neuve, par exemple, serait, en vertu de cette décision, placé au-dessus des gouverneurs de Québec et d'Ontario.

Le marquis de Lorne n'a probablement pas les instincts jaloux et ombrageux de son prédécesseur, et on peut croire qu'il n'engendrera pas les mêmes chicanes à ce sujet. Il n'est pas Altessse Royale comme son épouse, et il doit se contenter présentement du titre d'Excellence, qu'il partage en commun avec les lieutenant-gouverneurs; mais, à la mort de son père, le duc d'Argyll, il sera duc et aura droit à la qualification ducal : *His Grace*, particulière, en Angleterre, aux seuls archevêques et ducs, et que nos journaux français ont l'habitude de traduire fort incorrectement par le mot non-français de *Sa Grace*, pour l'appliquer à nos archevêques.

A. GÉLINAS.

L'ÉTIQUETTE DE LA COUR

Le passage du marquis de Lorne et de la princesse Louise à Montréal a été marqué par un incident qui a soulevé une véritable tempête dans notre monde social, et pris les proportions d'une question d'Etat... dans les salons. Les grands journaux politiques mêmes, tels que le *Mail* de Toronto, s'en sont occupés, et notre collaborateur, M. Desrosiers, y a fait allusion dans sa dernière chronique. Nous voulons parler de l'annonce publiée par le colonel Littleton, secrétaire du gouverneur-général, à la veille du bal du *Windsor* et du *lever*, relativement aux toilettes des dames. Dans cette annonce, qui portait une apparence assez étrange, le secrétaire de Son Excellence signifiait aux dames montréalaises qu'elles ne pourraient pas être admises, soit au bal, soit au lever, à moins d'être décolletées. Il ajoutait, de plus, que celles qui ne seraient pas décolletées devraient, pour parvenir jusqu'à leurs Excellences, produire, en entrant, un certificat de médecin, à l'effet de prouver que, si elles n'avaient pas la tenue exigée, c'était pour cause de santé. Cette annonce a été considérée comme extraordinaire par quelques personnes, et déclarée ridicule par beaucoup d'autres.

Le décolletage fait peut-être partie de l'étiquette ordinaire des cours européennes, mais nous doutons qu'il soit affiché comme règle absolue dans les journaux, qu'il soit

de droit strict, et que des dames aient jamais été exclues des réceptions à défaut de cet *accessoire* de la toilette, considéré comme indispensable par le colonel Littleton.

En tous cas, nous ne sommes pas en Europe, et si les mœurs de notre société, trop puritaine peut-être aux yeux de certains étrangers, répugnent à ces coutumes européennes, on aurait dû en tenir compte et ne pas froisser, par un acte semblable, des convictions et des goûts respectables. Que le décolletage soit en usage ailleurs, fort bien, mais qu'on n'en fasse pas du moins une règle absolue. Au bal du *Windsor*, on aurait vu beaucoup plus de dames canadiennes-françaises sans cet ordre décadent ridicule du secrétaire privé, lequel doit pourtant connaître assez notre société, puisqu'il a rempli pendant six ans les mêmes fonctions sous lord Dufferin. Faut-il supposer qu'il désire exclure les familles catholiques des salons du nouveau gouverneur-général ?

Pour les messieurs, l'étiquette de *Windsor*, en Angleterre, exige qu'ils soient dégantés de la main droite aux *levers* de la cour. Au *drawing-room* de Montréal, plusieurs visiteurs, qui ignoraient cette règle et arrivaient gantés, reçurent l'ordre, en pénétrant dans le salon de réception, de se conformer à la règle. Passe pour cela. C'est question puérile. Mais il aurait été curieux de voir messieurs les aides-de-camp intimer aux dames qui se seraient présentées en costume décent, de découvrir leurs épaules ou d'avoir à se retirer.

A. GELINAS.

LA PRINCESSE LOUISE

Voici la généalogie de la princesse Louise jusqu'à Marie Stuart. On peut voir qu'elle n'a guère de sang anglais et peu de sang écossais, puisqu'il faut remonter à Marie Stuart. En revanche, elle a beaucoup de sang allemand :

Marie Stuart, reine d'Ecosse et de France, exécutée sous le règne d'Elizabeth, épouse de *Daruley Stuart*, son cousin.

Jacques Ier, roi d'Ecosse et d'Angleterre, fils de Marie Stuart, né 1566, mort 1625. Epouse *Anne de Danemark*.

Elizabeth Stuart, fille aînée de Jacques Ier, sœur de Charles Ier, née 1596, morte 1632. Epouse l'électeur palatin de Bavière.

Sophie de Bavière, troisième fille d'Elizabeth Stuart, née 1630, déclarée héritière d'Angleterre par le parlement en 1701, morte 1714. Epouse *Ernest de Brunswick-Lunebourg*, Electeur de Hanovre.

Georges Ier, fils de Sophie de Bavière, né 1660, Electeur de Hanovre et duc de Brunswick, roi d'Angleterre 1714, mort 1727. Epouse *Sophie de Brunswick*, sa cousine.

Georges II, fils de Georges Ier (1727-1760). Epouse *Dorothee de Brandebourg*.

Frédéric-Louis, fils de Georges II, prince de Galles, né 1707, mort 1751. Epouse *Augusta de Saxe-Cobourg-Gotha*.

Georges III, fils de Frédéric-Louis (1760-1820). Epouse *Sophie de Mecklembourg-Strelitz*.

Edouard-Auguste, duc de Kent, quatrième fils de Georges III, né 1767, mort 1820. Epouse *Louise-Victoria*, de Saxe-Cobourg, veuve du prince de Linange.

Victoria, fille unique du duc de Kent, née 1819, reine d'Angleterre depuis 1837. Epouse *Albert-François de Saxe-Cobourg-Gotha*.

Louise-Caroline, quatrième fille de la reine Victoria, née le 18 mars 1848. Epouse, le 21 mars 1871 le marquis de Lorne, fils du duc d'Argyle.

L'HON. PIERRE A. LANDRY

L'Opinion Publique est heureuse de pouvoir offrir aujourd'hui à ses milliers de lecteurs dispersés aux quatre coins de la Confédération canadienne, le portrait de l'un des hommes les plus marquants de la race acadienne : l'hon. Pierre A. Landry, commissaire-en-chef des travaux publics au Nouveau-Brunswick.

Né à Memramcook, dans le comté de Westmorland, en 1846, d'une des plus anciennes et des plus respectables familles acadiennes, il se fit remarquer de bonne heure par ses aptitudes et son amour de l'étude. Mais, à cette époque, l'instruction était pour ainsi dire inconnue chez cette race proscrite ; on comptait à peine une école par paroisse, et encore, n'y en-

seignait-on que les premiers éléments. L'objet de cette esquisse avait soif d'instruction, et son père, qui, par sa position de député, son contact journalier avec les classes instruites de la province, sentait plus que tout autre la nécessité de l'instruction pour se frayer un chemin dans le monde et rendre service à ses compatriotes, résolut de l'envoyer à une institution anglaise protestante, où il passa quelques années.

Deux ou trois ans plus tard, nous le trouvons dans la carrière de l'enseignement, où il se distingua par son application et son dévouement.

Enfin, parut au ciel de cette nationalité isolée et inconnue, un soleil nouveau, qui devait la réveiller de sa longue torpeur, la réchauffer ; un phare lumineux destiné à faire éviter à sa barque les écueils contre lesquels elle allait se briser, et assurer son avenir comme race, comme peuple. Le collège *Saint-Joseph* fut fondé, grâce à la générosité du regretté Père Lafrance et au zèle, au dévouement du très-rév. Père Lefebvre, aujourd'hui Provincial de la Congrégation de *Sainte-Croix* au Canada.

Le jeune Landry, qui sentait le défaut de son éducation française, profita de cette belle occasion pour y remédier ; entré au collège à un âge relativement avancé, il se livra à l'étude de sa langue avec ardeur, fit des progrès rapides, et, en 1867, entra au bureau de *Sir Albert J. Smith* pour y étudier le droit. Il fut admis au barreau en 1870, après un brillant examen, et ouvrit de suite à *Dorchester*, chef-lieu du comté, un bureau d'avocat qui devint bientôt l'un des plus fréquentés et des plus populaires du district. Appelé, de concert avec *M. Thompson*, à la défense des prisonniers de *Carraquet*, *M. Landry* déploya des capacités et des talents extraordinaires qui lui valurent les félicitations et la reconnaissance la plus vive des malheureuses victimes de la haine et du fanatisme.

Sentant le poids des années peser sur sa tête, feu *Amand Landry*, qui avait représenté le comté à la Chambre sans interruption pendant vingt-cinq ans, songea à se retirer de la vie publique à la dissolution de la législature au printemps de 1870, et les électeurs acadiens, formant près d'un tiers du corps électoral du comté, voulant conserver la part de représentation dont ils jouissaient depuis si longtemps, jetèrent les yeux sur le jeune Pierre, qui fut choisi à une convention de délégués représentant les diverses localités acadiennes de la division. Acceptant la candidature, il entra en campagne et remporta un beau triomphe, recevant un plus grand nombre de voix qu'aucun des candidats, au nombre de sept. (*Westmorland* a quatre représentants à la Chambre locale.)

Marchant sur les traces de son digne père, il se rangea dans l'opposition dont il devint de suite l'un des plus brillants champions dans la Chambre. Ce fut pendant ce parlement que le gouvernement local, aux abois et perdu dans l'opinion publique par sa mal-administration, crut devoir se relever et refaire sa popularité chancelante en passant la fameuse loi des écoles, proscrivant les catholiques de l'enseignement public, qui bouleversa toute la Confédération.

De concert avec ses collègues de l'opposition, *M. Landry* plaida avec autant de modération que d'éloquence la cause de ses frères, mais ses arguments et ses appels échouèrent devant le fanatisme calculé des hommes du pouvoir.

Aux élections générales de 1874, la campagne, on le sait, se fit sur cette brûlante question dont se servaient si habilement les suppôts de l'administration pour capter les suffrages du peuple, et, comme presque tous les candidats qui osèrent se ranger du côté des opprimés, *M. Landry*, après une lutte brillante et vigoureuse, resta au nombre des vaincus.

Relégué dans la vie privée par cette tourmente politique, il ne perdit cependant pas courage. Comment l'aurait-il pu, quand les électeurs de toutes les nuances, et ceux-là même qui, dans un moment d'excitation et de frénésie, s'étaient tournés contre lui à cause de sa conduite sur la question des écoles, exprimaient ouver-

tement leurs regrets de le voir en dehors de la Chambre où, de l'aveu de tous, il était fait pour briller ?

L'heure de la réhabilitation ne tarda pas à sonner ; aux élections générales de juin dernier, le sentiment public l'appela de nouveau sur les rangs, et, poussé par les agissements d'adversaires peu scrupuleux, qui, ne pouvant l'amener à traiter avec eux, se ruèrent contre lui avec un courage et une ardeur dignes d'une meilleure cause, à contracter une alliance avec trois des autres candidats, il se lança dans l'arène avec une énergie admirable. Pour suivre ses adversaires pas à pas, de bourgade en bourgade, il les terrassa partout de sa parole éloquente et de ses arguments invincibles, et il eut la satisfaction de se voir élire avec ses amis, à une majorité de plus de neuf cents voix.

Un mois plus tard, le gouvernement, en voie de reconstruction, lui offrait, ainsi qu'à l'un de ses collègues de la députation de *Westmorland*, l'hon. *D. L. Hannington*, une place dans le cabinet, que, dans l'intérêt de leurs commettants et de la province, ils ne crurent pas devoir repousser, et il entra au ministère le plus important de l'administration, celui des travaux publics. Obligé par là de retourner devant ses constituants, il fut réélu par acclamation.

Figure douce et sympathique, d'un abord facile, caractère généreux, franc et loyal, esprit lucide et pénétrant, actif et studieux, aussi ouvert que bienveillant, l'hon. *P. A. Landry* a tout ce qu'il faut pour faire son chemin et parvenir aux plus hautes fonctions publiques. Il occupe déjà une belle position au barreau et sur la scène politique ; vous ne le voyez jamais descendre à ces basses personnalités, à ces tirades de mauvais aloi dont les hommes de la tribune donnent trop souvent l'exemple. Il est distingué dans toute sa personne ; en l'apercevant, vous devinez de suite un homme supérieur, d'élite, doué de toutes les qualités du cœur et de l'esprit.

Comme orateur populaire, il a peu de supérieurs ; il a les élans du tribun, la distinction de l'orateur posé et réfléchi. Au premier mot, il s'empare de son auditoire. le subjugué ; il a le don rare de s'insinuer dans les bonnes grâces de ceux qui l'entourent, et, malgré soi, on se sent porté à respecter ses opinions et ses convictions, s'il ne réussit pas à les faire partager. On l'a vu, dans des assemblées politiques exclusivement composées d'adversaires, pour la plupart déterminés d'avance à l'empêcher de parler, braver courageusement la tempête, puis trouver le chemin des cœurs au point de faire tourner la majeure partie de ceux qui étaient venus dans le dessein de lui faire un mauvais parti contre les tapageurs et leur imposer silence. Il excelle surtout dans la langue anglaise, qu'il commande et manie à son gré ; il n'est pas aussi sûr, aussi maître en français, mais il a fait des progrès immenses depuis quelques années, et il peut aujourd'hui tirer son épingle du jeu avec les orateurs canadiens les mieux posés.

L'hon. *P. A. Landry* est appelé à rendre d'éminents services à son pays et à sa nationalité ; sa franchise, sa loyauté, son impartialité, sa bienveillance et son affabilité pour les étrangers comme pour ceux de sa race, ont déjà exercé une influence salutaire sur les rapports entre les différentes nationalités qui se partagent le Nouveau-Brunswick.

DREF.

Nouveau-Brunswick, 5 déc. 1878.

FEU LE Dr MEILLEUR

Nous regrettons de ne pouvoir publier avant la semaine prochaine le portrait de *M. le Dr Meilleur* ; en attendant, nous reproduisons ce que la *Gazette de Sorel* a écrit relativement à cet excellent citoyen, l'un des derniers de ces anciens Canadiens dont toute la vie fut consacrée au progrès et au bonheur de leur pays :

Nous avons la douleur d'annoncer la mort d'un homme qui a été éminemment utile à son pays, qui s'était dévoué de bonne heure à la belle cause de l'éducation de ses compatriotes, et qui

a tout sacrifié à cette noble tâche. Le *Dr Jean-Baptiste Meilleur* décéda vendredi soir, le 6 décembre courant, à Montréal, au sein de sa famille. Sa carrière était bien remplie en années comme en œuvres : il avait atteint l'âge, aujourd'hui considéré très-avancé, de 82 ans et 7 mois.

Le vénérable *Dr Meilleur* était né en mai 1796. Il avait fait ses études au collège de Montréal, étudié le droit pendant quelque temps, puis l'avait abandonné pour entrer au collège de *Castletown, Vt.*, comme étudiant en médecine. Il étudia aussi la philosophie au collège de *Middleburg, N.-H.* En 1825, il recevait le degré de *M.D., LL.D.* En 1834, il était élu membre du *Bas-Canada*.

Ses premiers efforts publics furent dans la direction de l'établissement d'un département de l'Éducation, et ses études particulières, ses hautes aptitudes, et, peut-être plus que cela, son zèle ardent pour la cause de l'Éducation, lui permirent de rendre de grands services aux législateurs en dirigeant leur travail par des suggestions dont la justesse et le caractère pratique sont aujourd'hui universellement reconnues, bien qu'elles n'aient pas toujours été bien accueillies et que plusieurs d'entre elles n'aient pas été mises à l'épreuve encore aujourd'hui.

Aussi fut-il le premier surintendant de l'Éducation pour le *Bas-Canada*, de 1842 à 1855, et c'est sous son administration que le système de l'Éducation a été formé et a fait les plus grands progrès. Quarante-cinq institutions d'éducation supérieure furent fondées durant cette période. Le *Dr Meilleur* fut aussi pendant quelque temps chargé de l'inspection des bureaux de poste du district de Montréal, et ensuite registraire provincial à Québec. Depuis un an ou deux, le grand âge avait forcé le vénérable vieillard de laisser ses fonctions, et il allait demeurer à Montréal.

Le regretté défunt était aussi un écrivain de grand mérite. Ses écrits, sérieux et pratiques, étaient marqués au coin de l'utilité. Peu de temps après son admission à la profession médicale, il publia dans le *Journal de médecine*, Québec, plusieurs articles très-intéressants sur la science médicale.

La presse franco-canadienne sous l'Union contient une quantité de productions de sa plume sur divers sujets ayant trait à l'éducation, la géologie, la botanique, l'agriculture, etc.

Dès 1834, il rédigeait l'*Echo du Pays*. Il était l'auteur d'un traité de chimie, d'un cours abrégé de grammaire, d'un manuel des locutions vicieuses, d'un traité de l'art épistolaire, et enfin du *Memorial de l'Éducation*, dont il fit tirer une seconde édition deux ans avant sa mort.

Le *Dr Meilleur* était l'un des fondateurs du collège de l'Assomption. Il était membre de "l'Association américaine pour l'avancement de la science," de la "Société Médico-Philosophique du Vermont," membre correspondant de la "Société Historique du Michigan" et de plusieurs autres sociétés savantes. A la veille de mourir, il recevait, par l'entremise de *M. Archambault*, les honneurs et décorations d'Officier d'Instruction Publique décernés par le gouvernement français, honneurs qu'il partageait du reste avec ses successeurs, les hons. *Gédéon Ouimet* et *P. J. O. Chauveau*.

Le regretté défunt laisse une fille, *Mlle Flavie Meilleur*, et un fils, *M. Aug. Meilleur*, marchand de Montréal. Il était le beau-père de *J. R. Berthelot*, écriv. protonotaire à *Sainte-Scholastique* ; de *L. A. Boyer*, écriv. inspecteur des farines à Montréal, et de *G. I. Barthe*, écriv. avocat à Sorel.

LÉON XIII

Léon XIII est grand, maigre et d'une superbe tournure patricienne. Il a une tête magnifique couronnée de cheveux blanchissants, des traits prononcés, une physionomie d'ascète, quelque chose de marmoré dans l'ensemble de la figure. Son visage est illuminé par un regard très-vif, et son sourire, d'une amabilité si profonde et si maternel, va droit au cœur de ceux à qui il s'adresse. Sa voix est sonore et belle, mais moins puissante que celle de *Pie IX*.

Au moral, le pape *Léon XIII* a la double éloquence de la raison et du cœur. Il est modéré, mais il ne faudrait pas croire qu'il manque de décision.

—Pourquoi, demandait au nouveau pape un cardinal qu'on pourrait nommer, pourquoi avez-vous pris le nom de *Léon* ?

—Parce que, répondit-il, *Léon XII* a été le bienfaiteur de ma famille, et aussi parce que *Léon* signifie lion, et que la vertu qui me sera le plus nécessaire sera la force du lion.

Comme un grand nombre d'Italiens de l'Italie méridionale, le pape ne fait qu'un repas par jour, vers une heure. "Cet homme maigre, à la figure ascétique, est ennemi des richesses de la table, et son menu est beaucoup plus pauvrement composé que celui de grand nombre de bons curés français."



S.E. LE CARDINAL CULLEN, DÉCÉDÉ



L'HON. PIERRE-A. LANDRY, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS AU NOUVEAU-BRUNSWICK



DÉBARQUEMENT DU MARQUIS DE LORNE ET DE LA PRINCESSE LOUISE, ACCOMPAGNÉS DU DUC D'ÉDIMBOURG, À L'ARSENAL DE MARINE

D'APRÈS UN CROQUIS DE NOTRE ARTISTE SPÉCIAL

LA RÉCEPTION VICE-ROYALE À HALIFAX

BIBLIOGRAPHIE

Le château de velours, par PAUL FÉVAL. Paris : Palmé, 1878. Montréal : Cadieux et Deroué.

Ce livre est un de ceux que M. Féval a revus et corrigés depuis sa conversion.

Le sujet est plein d'intérêt. Il y a là de l'étrange, du fantastique, de l'idéal, à côté du réel de tous les jours et de tous les temps. Dans le domaine de l'idéal nous trouvons, en premier lieu, le jeune et beau comte de Lacuzan, chevalier des Ordres et colonel des dragons de Conti. Ce fier soldat, ce brillant seigneur, nous le voyons se dévouer avec une charité héroïque à secourir, à visiter et à soigner les malheureux atteints du terrible fléau, "le mal d'enfer." Mais quand on est si bon chrétien, comment peut-on se battre en duel ?

Lacuzan épouse la belle Marielle de Noyal. Or, voici ce qui arrive. La comtesse de Lacuzan est atteinte du "mal d'enfer." Elle échappe à la mort, mais sa splendide beauté a disparu ; "sa beauté qui est sa vie." Lacuzan veut alors tenter l'impossible. Il veut que sa femme ignore son malheur. Mais c'est en vain qu'il s'enferme avec elle dans le *château de velours*, et qu'il prétend la séquestrer à jamais du monde curieux et cruel. Il vient un moment où il se reconnaît impuissant à lutter contre le monde ; à un moment où il oublie Dieu, et veut s'enfermer avec la comtesse sous les ruines du château ; désespoir que n'exécuse pas l'odieuse et sottise persécution dont Lacuzan est l'objet, et qui nous paraît un autre point où ce noble caractère se montre inconsistant avec lui-même. Quant à la belle Marielle de Noyal, elle ne nous semble pas digne d'un tel dévouement. L'autour le dit aussi : "Cette Marielle était frivole comme celles qui sont trop belles. Trop de beauté est un malheur presque aussi grand que trop de richesse." Aussi ne s'attache-t-on guère à elle. On lui préfère sa sœur, Blanche de Noyal, la jeune fille dévouée et charitable, qui vend ses bijoux pour secourir les pauvres. Un autre beau caractère, c'est celui de Pichenet, le pauvre petit danseur de corde, "qui n'aime que sa mère." En écoutant M. Féval nous parler de cette sainte affection, on comprend pourquoi le grand romancier a dédié son livre à sa mère. Pichenet, protégé par Blanche et par Lacuzan, devient un savant médecin, et c'est lui qui trouve le secret de sauver la beauté de Marielle. A côté de ces nobles figures, l'auteur a placé la hideuse silhouette du saltimbanque Malbrouk, l'ennemi mortel de Lacuzan. C'est encore de l'idéal, l'idéal du mal.

Quant au réel, il est représenté vivant, agissant et parlant surtout, par cette foule de commères et de compères qui forment le public *cancanier* de la ville de Rennes : la vicomtesse de Turlutaine, la vicomtesse de Galirouet, la vicomtesse de Honnich, et nombre d'autres vicomtesses ; les vicomtes de Poilbriant, de la Guerche, le portier Vivé, les cinq négociantes Trécoché, etc.

"Quand ces messieurs eurent pris congé, le salon se transforma en amphithéâtre de dissection. Lacuzan fut étendu sur ce tapis. On le coupa par la pensée en bons petits morceaux, et, ma foi, une heure après, on s'en léchait encore les babines !

"Mais il nous faut laisser les vicomtesses anthropophages....."

On le voit, M. Féval a un excellent pincoû et de fameuses verges !

REVUE DE LA SEMAINE

ANGLETERRE

Le grand débat sur la question de l'Afghanistan se continue dans les Chambres anglaises. On sait que c'est cette affaire qui a motivé la session extraordinaire du parlement. Elle faisait presque seule le sujet du discours du trône. La question est déjà décidée, bien que la discussion dure encore, puisque le premier vote a donné au cabinet une immense majorité. Le parlement a ratifié l'action du gouvernement. Celui-ci a eu la bonne fortune

de pouvoir annoncer, en demandant la sanction des Chambres, que le succès avait confirmé son entreprise. Le jour même où la session s'ouvrit, l'armée anglaise remportait une éclatante victoire sur l'Emir, qui était même forcé de prendre la fuite. Plusieurs des forts les plus importants de l'Afghanistan sont en possession des Anglais. La Russie même commence à plier. Elle a consenti à retirer son ambassade. C'est plus que suffisant pour justifier devant le parlement la conduite du ministère et l'invasion du territoire de Sa Majesté l'Emir de Caboul. Il n'y a rien, qui ne réussisse comme le succès.

L'opposition a joué son rôle en cherchant à trouver le gouvernement en défaut. Mais, en somme, l'attaque a été faible et mal dirigée. Elle a porté sur deux sujets principaux. Les libéraux, tout en reconnaissant le droit que possède la Couronne de faire la paix ou la guerre sans le concours du parlement, ont prétendu que cette guerre n'était pas nécessaire, que les intérêts anglais en Asie n'étaient pas menacés par les relations de la Russie avec l'Afghanistan. En outre, ils ont combattu la proposition du ministère de mettre les dépenses de la guerre à la charge du *budget* des Indes. Tout cela n'était pas millionnaire, et, malheureusement pour l'opposition, le ministère avait déjà, en outre, des résultats, des faits qui venaient à l'appui de sa politique. A moins de revers imprévus, on peut croire que la session se terminera paisiblement.

Il ne serait pas impossible que la courte guerre qui vient d'avoir lieu eût pour conséquence d'assurer le protectorat de l'Angleterre sur l'Afghanistan.

Ce serait un magnifique succès pour la politique anglaise. La Russie serait ainsi évincée et la domination britannique en Asie assurée pour longtemps. L'Afghanistan, comme on le sait, est le pays limitrophe entre les possessions russes et anglaises. C'est le théâtre obligé des luttes qui pourraient surgir encore entre ces deux puissances dans cette partie du monde.

Les dernières nouvelles annoncent la soumission presque générale des troupes de l'Emir, qui ont refusé de combattre d'abord, puis rendu leurs armes.

Un second vote a été donné à la Chambre des Communes, laissant au ministère une majorité de plus de 100 voix. En proposant sa motion de censure contre le gouvernement, le marquis d'Hartington, chef de l'opposition, a demandé énergiquement le rappel de lord Lytton, vice-roi des Indes.

ÉTATS-UNIS

Le Congrès de Washington s'est occupé, ces jours derniers, de la question célèbre de l'indemnité de l'*Alabama*. La discussion a pris naissance dans la Chambre des Représentants. Il s'agit de savoir ce qu'il faut faire de la *balance*, ou excédant, de dix millions, qui reste des quinze millions si généreusement payés par l'Angleterre à la suite de la décision du tribunal arbitral de Genève. Les Américains, qui aiment beaucoup à recevoir, aiment peu à payer, comme le montre leur conduite dans l'affaire de l'arbitrage d'Halifax, et encore moins à rendre. L'affaire est en suspens.

FRANCE

La Chambre des députés continue ses *invalidations*. Le duc de Cazes y a passé, après M. de Cassagnac. De vives altercations ont eu lieu. Il en est résulté plusieurs duels qui n'ont pas eu de conséquences graves. Les républicains ont le contrôle, et ils s'en servent.

Le *Figaro* conseille aux partis conservateurs et monarchiques de ne pas exiger la révision de la constitution en 1880, à l'expiration du terme d'office de MacMahon, mais de prolonger le *statu quo*. Il est assez probable, en effet, pour ne pas dire certain, que si la révision se fait dans deux ans, la République sera définitivement établie, et le provisoire, la seule branche de salut des monarchistes, cessera.

ITALIE

La crise ministérielle, à Rome, a fini par la chute du cabinet. Le roi Humbert a

accepté la résignation de ses ministres, et M. Depretis a été appelé pour former un nouveau gouvernement. On s'attend à une dissolution prochaine du parlement et à de nouvelles élections.

Dans le même temps, les socialistes s'agitent et demandent la République. C'est un complet désarroi.

M. Depretis, après avoir formé un cabinet, a résigné soudainement, le télégraphe ne dit pas pourquoi. Le roi Humbert a chargé alors M. Cairoli de la besogne. Celui-ci a échoué à son tour, et le roi est revenu à M. Depretis, qui s'est mis de nouveau à la tâche.

A. G.

NOS GRAVURES

L'arche des officiers du service civil

On peut affirmer que cette arche, dont nous donnons une vue, est la plus belle qui ait été construite à l'occasion de l'arrivée de nos nouveaux gouvernants. Elle est placée à l'entrée principale des bâtisses du parlement à Ottawa. Tous ceux qui l'ont vue ont témoigné de leur admiration. Les employés du service civil méritent les félicitations de tous pour cette démonstration réellement admirable.

Son Eminence le cardinal Cullen

Après Mgr Dupanloup, l'Église vient encore de faire une grande perte : Son Eminence le cardinal Cullen est mort. Né en Irlande, en 1803, Mgr Paul Cullen fit ses études théologiques en Italie. Après avoir reçu la prêtrise, il se fixa à Rome, où il entra dans les bureaux de la chancellerie du Vatican, et où il dirigea pendant plus de quinze ans les affaires religieuses de son pays. Pie IX, qui l'affectionnait beaucoup, le nomma, en 1849, à l'archevêché d'Armagh, et, trois ans après, le transféra au siège de Dublin. Créé cardinal en 1866, Mgr Cullen prit une part active à la question de l'instruction publique, qu'il considérait avec raison comme la plus importante de toutes. Malgré l'opposition qu'il crut devoir faire à l'enseignement officiel, qui déjà proscrivait Dieu de l'école, il jouit toujours de la considération et du respect des différents vice-rois qui se sont succédés à Dublin. La mort de Mgr Cullen enlève à l'Église un intrépide défenseur, à la catholique Irlande un de ses plus illustres enfants.

EXECUTION DE COSTAFROLAZ

Costafrolaz montrait depuis quelque temps un grand désir de bien mourir. Il s'est confessé plusieurs fois, a reçu la communion et fait de grands efforts pour contrôler ses sentiments. Néanmoins sa santé était vivement affectée depuis qu'il avait perdu l'espoir d'obtenir une commutation de sa peine. Des requêtes avaient été adressées au nouveau gouverneur le marquis de Lorne, qui ne voulut pas agir sans consulter ses ministres.

Lorsque le shérif eût reçu d'Ottawa une dépêche télégraphique lui annonçant que la loi devait suivre son cours, il se rendit à la prison en compagnie du Révd. M. Aubry et communiqua cette dépêche au condamné. Celui-ci a reçu la nouvelle avec calme, mais il s'écria en levant les bras au ciel : "Je ne suis pas coupable du meurtre de Mathevon."

Le prisonnier a passé la dernière nuit en prières et n'a reposé que pendant quelques heures.

Vendredi, quelques instants après l'heure fixée, c'est-à-dire après onze heures, le prisonnier n'était pas encore sorti de la prison. Au bout de dix minutes, on le vit s'avancer d'un pas ferme vers l'échafaud, accompagné des Révds. MM. Aubry et Daigneault, de Saint-Jean. Il gravit les marches d'un pas assuré et son extérieur ne trahissait rien l'émotion qu'il devait ressentir. Il paraissait tout à fait indifférent à son sort. Il se tourna vers les spectateurs et s'exprima ainsi :

"MESSIEURS :—Je pense que vous vous attendez à ce que je fasse un discours et une confession ; mais je n'ai aucune confession à faire. Je vais subir l'extrême pénalité de la loi pour un crime dont je suis entièrement innocent."

Il remercia alors le gendarme et sa famille de leur bonté et de leurs soins pour lui pendant son séjour dans la prison, ainsi que les habitants du comté de Saint-Jean et ses amis de l'autre côté de la frontière qui avaient consenti de si bonne grâce à adresser une pétition au Gouverneur-Général demandant que sa sentence fût commuée en emprisonnement pour la vie.

Puis d'une voix solennelle il protesta une seconde fois de son innocence et prit Dieu à témoin de la vérité de ses paroles. "J'ai occupé une haute position en ce monde, mais je suis sûr de descendre bien bas," dit-il, en indiquant du doigt la fosse creusée sous ses pieds.

Il pria ensuite l'exécuteur de serrer davantage la corde autour de son cou.

Ses dernières paroles furent : "O mon Dieu ! si je n'avais pas confiance en vous, quel espoir me resterait-il ?"

Aussitôt qu'il eût prononcé ces paroles, le signal fut donné, la trappe se déroba sous ses pieds et le malheureux fut lancé dans l'éternité. Un frisson d'horreur s'empara des assistants.... quelques convulsions.... et Costafrolaz avait expié son crime.

Une descente dans le cratère du Vésuve pendant l'éruption actuelle

Le correspondant du journal *l'Italie* lui écrit :

Le 11, à minuit, après avoir résisté à de précédentes sollicitations et avoir catégoriquement refusé de faire partie d'une caravane qui s'était mise en chemin, j'ai subi l'attraction.

De Naples on voyait au sommet de la montagne une immense gerbe de feu qui se détachait très-vivement sur l'azur du ciel. La lune était splendide : claire et rayonnante, elle traçait sur l'onde tranquille un sillon lumineux et presque parallèlement. La clarté extraordinaire de cette nuit permettait de suivre très-distinctement les deux sillons plus étroits de Jupiter et de Sirius, qu'il est à peu près impossible de distinguer sous les latitudes plus septentrionales.

Quand nous sommes arrivés au cratère (3 sur 12, car quelques-uns avaient senti leur ardeur défaillir à l'Atrio del Cavallo), le spectacle était saisissant.

Au milieu de cet embrasement, nous voyions à nos pieds bouillonner dans le fond du cratère des flots incandescents, et le petit cône semblait secouer avec impatience un manteau de feu.

Descendre ou ne pas descendre ? telle était la question que chacun se posait, et excepté le jeune et fidèle Tato et mon ami Edigio, les deux autres, dont je faisais partie, hésitaient sérieusement. Cependant, nous voyions se mouvoir, à 25 mètres au-dessus de nous, quelques ombres noires, grandies par un jeu d'optique singulier.

Tato, armé en guerre et chaussé de souliers d'Auvergnat, se lança le premier et reparut bientôt, nous assurant qu'il avait trouvé une place excellente où, disait-il, on était aussi bien que dans un "palco" de San-Carlino, et qu'un Anglais aurait payé trente ducats ! Plus moyen d'hésiter : nous sommes descendus, un peu aveuglés d'abord et tous suffoqués, mais nous nous sommes vite habitués à cette atmosphère invraisemblable.

J'ai vu bien des fois des éruptions plus imposantes, jamais de plus réellement intéressantes.

La lave coulait ou plutôt roulait à nos pieds ; nous étions des atomes perdus dans une immense auréole de feu ; le volcan mugissait ; çà et là, des fissures jetaient, au milieu de ces divers tumultes, des sifflements stridents comme ceux de gigantesques boas.

Des matières rutilantes décrivaient de temps à autre des paraboles effrayantes au-dessus de nos têtes et allaient tomber au loin, en dehors de l'ourlet du grand cratère, vers l'orient.

Les quelques excursionnistes qui nous avaient précédés dans cette antichambre de l'enfer, recueillaient des mains de leurs guides des médailles de lave, portant—par précaution sans doute, et en prévisions d'une phase future—le millésime de 1879 ; c'est un faux en écriture volcanique, mais non prévu par la loi.

Entre-temps, les premières lueurs de l'aube, avant-coureur du lever du soleil, faisaient pâlir peu à peu le ton rouge vif des émissions du cône.

[NOTE ÉDITORIALE.—Nous avons publié une vue de l'éruption de ce volcan dans un de nos derniers numéros.]

—On offre en vente, à bon marché, la série complète de *L'Opinion Publique*, 9 volumes, dont quatre reliés. S'adresser au No. 233, rue Sainte-Elizabeth, Montréal.

HISTOIRE DE
L'ILE-AUX-COUDRES

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'À NOS JOURS,
AVEC SES TRADITIONS, SES LÉGENDES,
SES COUTUMES

Par M. l'abbé ALEXIS MAILLOUX

Vicaire-Général du Diocèse de Québec.

CHAPITRE SIXIÈME

LES GRÈVES DE L'ILE-AUX-COUDRES

Comme on l'a vu plus haut, une des raisons qui avaient engagé plusieurs colons à demander des terres sur l'Île-aux-Coudres, était l'abondance des herbes qui poussaient sur ses grèves, surtout sur celles de sa partie nord.

Je n'ai pas besoin, ce me semble, de faire remarquer que les colons qui commencent à défricher de nouvelles terres sont, pendant plusieurs années, hors de moyen de garder des chevaux et d'autres animaux, parce qu'ils n'ont pas assez de terres de défrichées pour semer ce qu'il faut pour leur nourriture. De là naît pendant un grand nombre d'années une gêne qui paralyse les efforts des nouveaux colons, et les oblige, assez souvent, à abandonner des terres sur lesquelles ils avaient la volonté de se fixer. Car un nouveau colon qui n'a ni cheval, ni bœufs, ni vaches, ni moutons, est soumis, lui et sa famille, à des privations dont on n'a pas l'idée. C'est là, il faut l'avouer, une des plus grandes misères de ceux qui vont s'établir sur des terres nouvelles.

Les habitants qui, en 1728, vinrent prendre des terres dans la seigneurie de l'Île-aux-Coudres, devaient avoir l'espérance d'y trouver des herbes en assez grande abondance pour y garder et élever les animaux dont ils avaient besoin pour eux et pour la culture de leurs terres.

Si maintenant on fait attention aux clauses des contrats de concession des terres de l'Île-aux-Coudres, on verra : 1o. qu'elles étaient invariablement bornées à la plus haute marée ; 2o. que les seigneurs se réservaient le droit de chasse et de pêche et tous les herbes qui croissaient autour de l'île. De ces restrictions, on devait conclure que, en s'établissant sur l'Île-aux-Coudres, les nouveaux colons ne pouvaient ni jouir du privilège de tendre des pêches, ni de celui de tuer les gibiers, qui, à cette époque, fréquentaient l'île par milliers, ni, enfin, de celui de couper les herbes qui croissaient sur les rivages de l'île, sans être obligés de payer aux seigneurs des redevances toujours très-onéreuses pour de nouveaux colons. Bien plus, comme ils en avaient incontestablement le droit, les messieurs du Séminaire de Québec s'étaient spécialement réservé une partie des terres de leur seigneurie pour un manoir, ce qui restreignait le nombre des habitants sur une île qui ne pouvait recevoir qu'une faible population. Cela exposait les concessionnaires à ne pouvoir avoir un prétre sans s'imposer de nouveaux sacrifices pour lui fournir de quoi vivre.

Ces restrictions posées à la concession des terres de l'Île-aux-Coudres devaient mettre à la gêne et dans une position très-peu avantageuse tous ceux qui iraient prendre des terres dans cette seigneurie, ou les détourner d'aller s'y établir. Ces inconvénients ne devaient pas avoir lieu avec des seigneurs tels que les messieurs du Séminaire de Québec, qui n'ont jamais eu d'autre but que celui de faire du bien à leurs censitaires, qu'ils ont toujours regardés comme leurs enfants. En exigeant des rentes très-modiques, j'allais dire presque nominales, et dans le but de conserver leur droit de propriété, ils n'ont jamais molesté leurs censitaires, et ont souvent porté l'indulgence à leur égard jusqu'au point d'attendre assez longtemps le paiement de rentes insignifiantes, chaque fois que le censitaire ne pouvait le faire sans se gêner notablement. Bien entendu que je ne prétends pas donner pour exemple à imiter celui de laisser accumuler, sans grave raison, les rentes sur une propriété, mais comme une preuve de la bienveillance que les messieurs du Séminaire

de Québec avaient à l'égard de leurs censitaires de l'Île-aux-Coudres.

Avec des seigneurs d'une aussi grande bienveillance, les colons de l'Île-aux-Coudres ne devaient pas être molestés, et nous allons voir que les herbes dont nous venons de parler, et qu'ils n'avaient pas le droit de regarder comme leur appartenant, allaient être généreusement abandonnés pour leur usage, sans aucune redevance. Comme tous les habitants de l'île n'avaient pas de ces herbes sur les devantures de leurs terres, je n'hésite pas à croire que, dans l'intention de leurs généreux seigneurs, le bornage des terres n'avait été posé à haute marée que pour partager ces herbes de manière que tous ceux qui n'en possédaient pas sur leurs devantures pussent en avoir une part. Le fait suivant va démontrer que je connais bien l'esprit de cette admirable maison.

A la date de 1771, les messieurs du Séminaire de Québec envoyèrent sur l'Île-aux-Coudres un arpenteur du nom de Plamondon, dans l'unique but de partager les herbes des grèves, que chacun des habitants devait avoir pour son usage, sans être obligé de payer de redevance aux seigneurs, qui, certainement, avaient le droit d'en exiger. Mais ces dignes prêtres étaient trop bons pour en agir ainsi envers leurs censitaires de l'Île-aux-Coudres, dont ils connaissaient la position déjà assez gênante par elle-même.

Ce partage du foin des grèves se fit avec une équité parfaite. Pour qu'aucun habitant n'eût à se plaindre, l'arpenteur fit une assemblée préliminaire où tout fut mûrement examiné. C'était dans les premiers jours de juillet. Voici le résultat de ce partage, que j'aime à donner comme un nouveau titre à la reconnaissance que les habitants de l'Île-aux-Coudres doivent aux messieurs du Séminaire de Québec :

Partage des prairies de l'Île-aux-Coudres et des faneries de chaque habitant en commençant par le bout d'en haut de l'île, côté nord.

	Arp.	Per.	Pds.
1 Gabriel Harvey.....	2	8	0
2 Vve Sébastien Harvey.....	1	7	15
3 Etienne Desbiens.....	1	8	0
4 Vve J. B. Gonthier.....	1	6	0
5 Joseph Bouchard.....	1	6	0
6 Pierre Savard.....	2	8	0
7 Jacques Bouchard.....	4	9	9
8 Joseph Tremblay.....	1	5	0
9 André Tremblay.....	1	9	0
10 Ignace Brisson.....	1	9	0
11 Jacques Godreau.....	1	9	0
12 Jean-Bte Martel.....	1	9	0
13 Guillaume Tremblay.....	1	5	0
14 Vve Etienne Pedneau.....	1	5	0
15 François Tremblay.....	2	2	0
16 Guillaume Tremblay.....	0	8	0
17 Etienne Tremblay.....	0	9	0
18 Joseph Savard.....	1	8	0
19 Marc Beaulieu dit Suisse..	1	1	0
20 Dominique Bonneau dit Labécaas.....	2	8	0
21 François Lajoie.....	4	0	0
22 Etienne Desbiens, fils.....	2	2	0
23 Barthélemi Terrien.....	1	6	15
24 Charles Demeule.....	1	6	0
25 Nicolas Desganier.....	2	0	0

Ce partage fut fait et les parts de chacun mesurées le 3 du mois de juillet 1751.

Par cet acte de partage, il résultait que la plupart des habitants, et ceux surtout de la partie de la Baleine qui manquaient de foin sur les devantures de leurs terres, avaient des parts de grèves pour se procurer du foin. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque les terres étaient partagées entre trente habitants.

Pour se rendre compte de la manière équitable dont avait été fait ce partage, il faut savoir que les parts d'herbe avaient été données en proportion du plus ou moins de largeur des terres que chaque habitant avait en concession.

Ces permis furent renouvelés de temps en temps, afin de rappeler aux habitants de l'île que les messieurs du Séminaire s'en réservaient la propriété pour le bien commun de tous.

Une des clauses de ces permis portait que les parts des herbes sur les battures de l'île seraient partagées, si les habitants divisaient leurs terres, en sorte que si quelqu'un séparait sa terre en deux pour y établir deux de ses enfants, la part des herbes qui lui était allouée par ce partage serait également partagée en deux. La prévoyance des généreux seigneurs de l'Île-aux-Coudres régla, de plus, que si un

habitant vendait sa terre, il n'avait pas le droit de garder pour lui la part des grèves attachée à sa terre, mais que cette part resterait au propriétaire nouveau de la terre vendue.

Le dernier partage, dont j'ai pu me procurer la date, eut lieu en 1802. Ce partage était devenu nécessaire parce qu'une partie des grèves où croissaient les fourrages que le Séminaire de Québec avait permis de faucher, avait été emportée par les eaux du fleuve. C'était surtout la partie des grèves attachée au domaine, et qui avait été concédée à des habitants en 1773. Comme le partage fait en 1751, ce dernier partage fut réglé par M. le procureur du Séminaire pour cette époque ; c'était M. Antoine Robert, un de mes bien-faiteurs (1).

Depuis la première division des prairies de l'Île-aux-Coudres jusqu'à cette dernière, faite en 1801, les messieurs du Séminaire avaient la consolation de voir que la faveur accordée à leurs censitaires de l'île n'avait été l'occasion d'aucun trouble parmi les habitants. Mais dans les paroisses les mieux réglées surgissent certaines tempêtes qui en troublent la paix. Ce fut malheureusement ce qui arriva à l'Île-aux-Coudres. Certains hommes, qui se mêlent de choses qu'ils ne comprennent guère, firent croire à quelques-uns de ceux qui avaient obtenu des parts sur les grèves qu'ils n'étaient point tenus d'observer les conditions auxquelles elles avaient été cédées par le Séminaire. Il en résulta certaines prétentions qui allaient troubler l'harmonie entre les habitants, si un prompt remède n'était pas apporté au mal. Ce fut M. le grand-vicaire Demers qui, par son énergie, vint imposer silence aux récalcitrants. Voici l'avertissement qu'il fit lire et afficher à la porte de l'église de l'Île-aux-Coudres :

Je, soussigné, prêtre, procureur du Séminaire de Québec et, en cette qualité, propriétaire de la seigneurie de l'Île-aux-Coudres et des battures qui sont autour d'icelle, fais savoir et déclare aux habitants de ladite Île-aux-Coudres que le Séminaire de Québec a révoqué et révoque par ces présentes une permission ci-devant donnée par ledit Séminaire de Québec auxdits habitants de ladite Île-aux-Coudres de faucher sur les grèves de ladite île, en date du 27 juillet 1801, signée par M. Antoine Robert, alors procureur dudit Séminaire de Québec, fais savoir et donne avis, de plus, auxdits habitants de l'Île-aux-Coudres que le Séminaire poursuivra selon la rigueur des lois quiconque fauchera sans une nouvelle permission du Séminaire sur les grèves et les battures non concédées qui sont autour de ladite Île-aux-Coudres, ou partie d'icelles, par tenture de pêche ou de toute autre manière généralement quelconque.

Fait à l'Île-aux-Coudres, le 16e jour du mois d'octobre 1813.

Le lieutenant-colonel Joseph Dufour, agent des messieurs du Séminaire, lut, par trois fois, à la porte de l'église, à l'issue des offices divins du matin, cet avertissement fait aux habitants de l'Île-aux-Coudres. Ceux-ci ne crurent pas prudent de résister et de continuer leur mutinerie, qui, de leur part, était un acte d'ingratitude et un manque de bon sens.

Ce fut ainsi que, par la fermeté et la prudence de M. le grand-vicaire Demers, tout rentra dans l'ordre et dans la soumission aux droits des seigneurs de l'île. La

(1) Je suis heureux de pouvoir rapporter les notes de ce procureur. Elles prouvent la générosité des prêtres du Séminaire envers les habitants de l'Île-aux-Coudres, comme j'ai tant de joie à le répéter.

Note 1. "Une grande partie des grèves de l'Île-aux-Coudres sont des prairies. Le Séminaire en a toujours laissé l'usufruit pour les habitants, entre lesquels elles étaient partagées.

Note 2. "Outre ces prairies, le Séminaire a affermé aux habitants de l'Île-aux-Coudres la grosse batture qui est au côté sud de l'Île-aux-Coudres, au nord du chenal du fleuve Saint-Laurent, n'y ayant aucun chenal entre cette batture et l'île. Elle est affermée gratis."

Sur cette grosse batture se trouve une assez grande quantité de foin, vers son rivage nord. A une époque assez récente, le gouvernement du pays prétendit qu'elle ne faisait pas partie de la seigneurie de l'Île-aux-Coudres. Il eût fallu un long et dispendieux procès pour prouver que les prétentions du gouvernement étaient mal fondées. Comme les messieurs du Séminaire n'avaient aucun intérêt quelconque à la garder, ils préférèrent se désister de leurs droits. Elle a été louée, par le gouvernement, à une société de chasseurs de Saint-Jean-Port-Joli. C'est sur cette batture que se trouve la célèbre batture à Chaligué.

paix rétablie, le Séminaire de Québec continua de permettre aux habitants de l'île de faucher les foins qui croissaient sur les grèves, comme par le passé. Vers l'année 1852, les grèves de l'île furent vendues, et elles appartiennent maintenant à ceux des habitants qui ont voulu en acheter des parties.

Quant aux pêches à poissons, qui sont du plus grand avantage pour les habitants de l'Île-aux-Coudres, les messieurs du Séminaire de Québec ont constamment laissé la liberté d'en tendre à ceux qui l'ont voulu, sans rien exiger. Deux espèces de poissons ont été réservées : le marsouin et l'anguille. Je parlerai bientôt de la pêche au marsouin. Quant aux pêches à l'anguille, ceux qui voulaient en tendre en obtenaient facilement du Séminaire la permission, moyennant une redevance d'une piastre par chaque cent anguilles qu'ils prenaient.

Les messieurs du Séminaire de Québec ont toujours laissé une parfaite liberté aux habitants de l'île de faire la chasse à toutes les espèces de gibiers qui abondaient sur leurs rivages. La chasse aux loups-marins ne leur a jamais été défendue, même sur les battures, où on en a tué une assez grande quantité.

Voilà avec quelle bonté et quelle générosité les messieurs du Séminaire de Québec ont traité leur censitaires de l'Île-aux-Coudres. Qu'ils en soient bénis !

(La suite au prochain numéro.)

LES FEMMES

Nous recommençons, avec le présent numéro, la publication d'une série de pensées sur les Femmes, que nous avions interrompue depuis près d'un an. Quelques-unes de nos charmantes lectrices nous avaient écrit à ce sujet, dans le temps, pour se récrier contre la sévérité et même l'insolence de certaines de ces pensées. Nous leur donnerons pour excuse que ces sentences ne sont pas de nous, et que nous désavouons toutes celles qui pourraient déplaire à nos aimables lectrices. Nous les publions seulement à titre de curiosité. Nous les avons puisées dans un recueil qui contient une collection générale de ce qui a été écrit de plus remarquable, dans les temps anciens et modernes, sur ce sujet si intéressant et toujours actuel : la femme. Nous laissons la responsabilité des pensées elles-mêmes à leurs auteurs, pour la plupart inconnus, du reste.

Les femmes n'ont point de sévérité complète sans aversion.

* *

L'esprit de la plupart des femmes sert plus à fortifier leur folie que leur raison.

* *

Les femmes ont le malheur de ne pouvoir compter entre elles sur l'amitié ; les défauts dont elles sont remplies y forment un obstacle presque insurmontable. Elles s'unissent par nécessité, et jamais par goût.

* *

Les caresses offertes réussissent rarement ; et il est encore plus rare qu'on les offre quand elles méritent d'être recherchées.

* *

En général, la jalousie est le plus grand défaut de femmes. Si l'amour ne leur en fait point ressentir les mouvements, la vanité tient la place de la tendresse et produit le même effet.

* *

Si il est vrai que nous n'avons sur les femmes qu'un pouvoir tyrannique, il ne l'est pas moins qu'elles ont sur nous un empire naturel : celui de la beauté, à qui rien ne résiste.

* *

Un honnête homme est toujours révolté de voir que les femmes aient un goût si décidé pour le faux, et une aversion si forte pour la réalité.

* *

Il n'y a rien de plus fou que de se couper la gorge pour une femme : il n'y en a pas une qui voudrait se priver du plus faible de ses charmes pour l'homme qu'elle aime le plus.

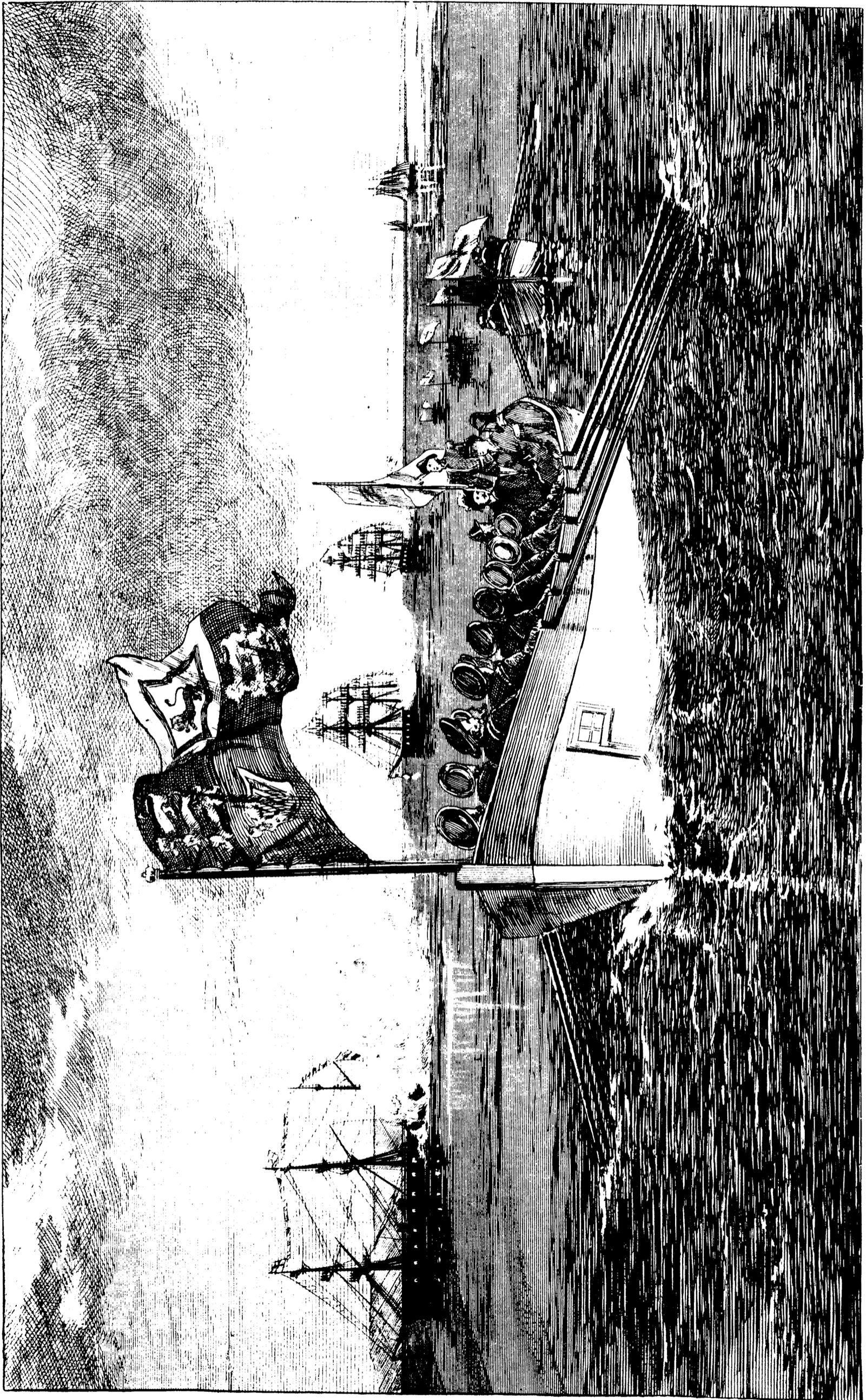
* *

Jolis cadeaux pour les fêtes.—Bibliothèques, Chaises, Pupitres de Dames, Tables et Corniches de fantaisie, Étagères à glaces, Jardinières, Glaces, Ameublements de salon, Chaises d'enfants, Meubles de tous genres, chez

A. BELANGER,

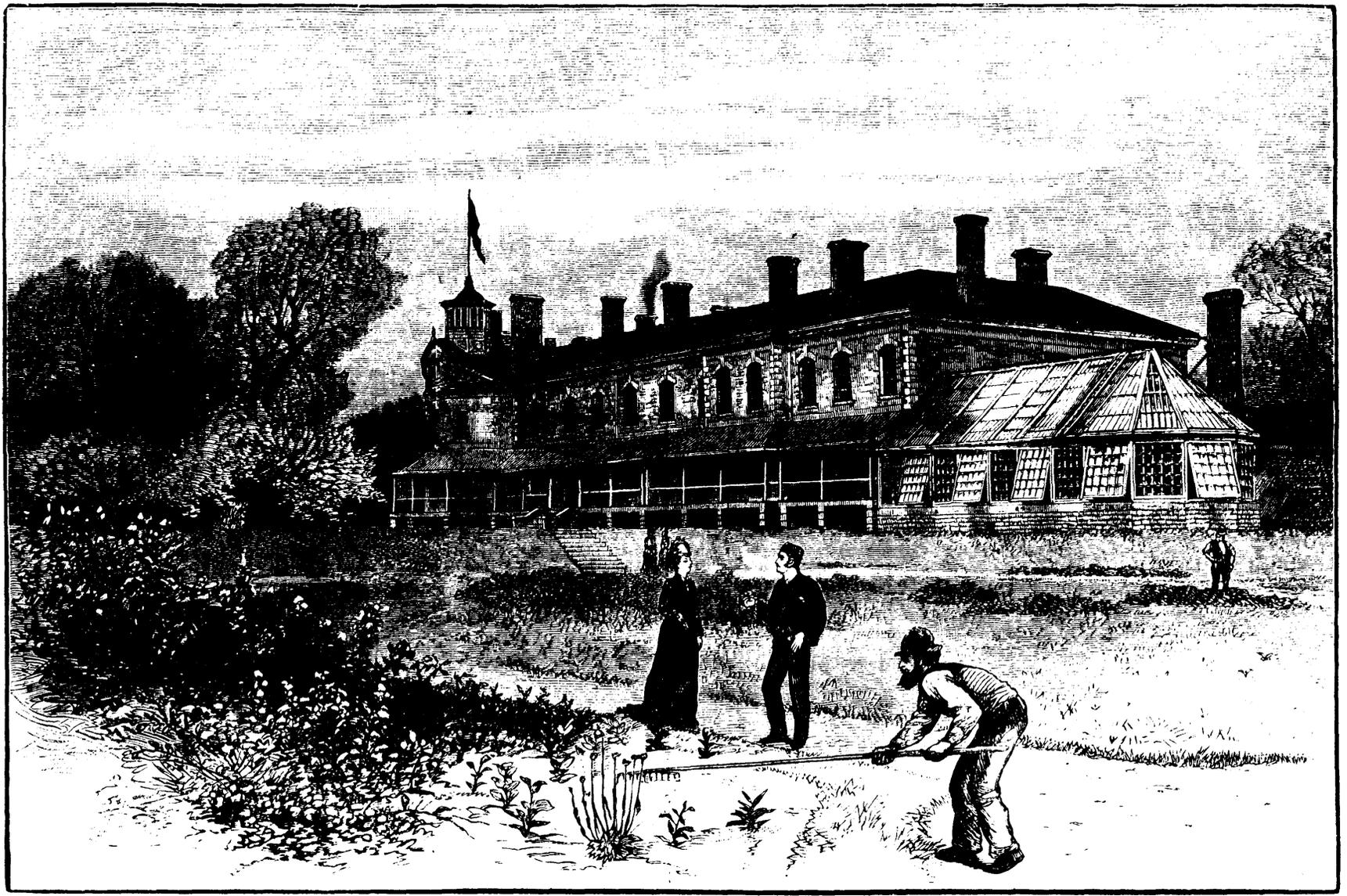
276, rue Notre-Dame, Montréal.

Les dames sont instantamment priées d'aller lui faire une visite avant d'acheter ailleurs.

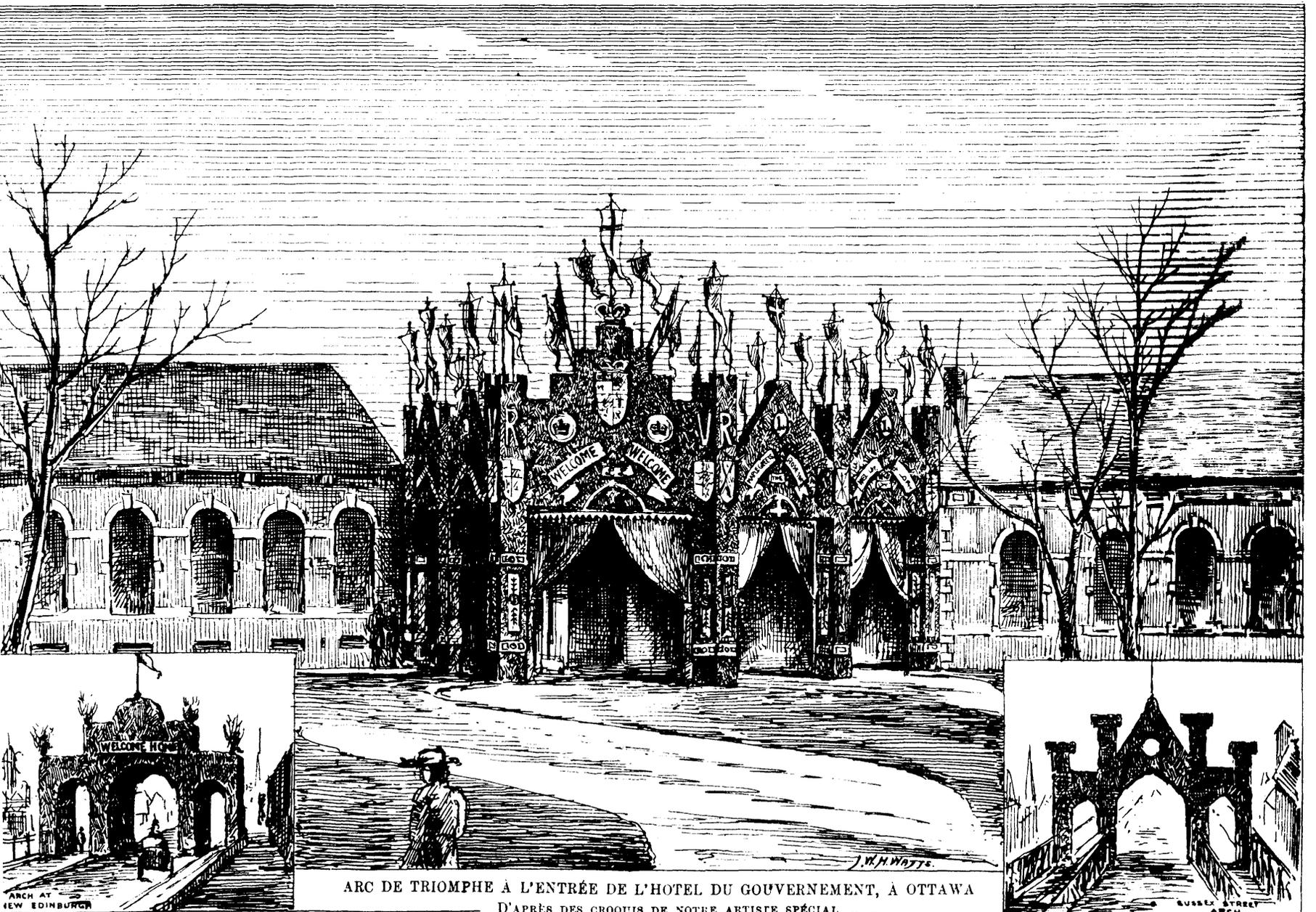


SON EXCELLENCE ET LA PRINCESSE LOUISE, DANS LA CHALOUPE DU *BLACK PRINCE*, COMMANDÉ PAR LE DUC D'ÉDIMBOURG, SE RENDANT AU DÉBARCADÈRE
D'APRÈS UN CROQUIS DE NOTRE ARTISTE SPÉCIAL

LA RÉCEPTION VICE-ROYALE À HALIFAX



RIDEAU-HALL, RESIDENCE OFFICIELLE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DE LA PUISSANCE DU CANADA



ARC DE TRIOMPHE À L'ENTRÉE DE L'HOTEL DU GOUVERNEMENT, À OTTAWA
D'APRÈS DES CROQUIS DE NOTRE ARTISTE SPÉCIAL

LA RÉCEPTION VICE-ROYALE À OTTAWA

FLEURS D'HIVER

A. L.-H. FRÉCHETTE

Ton applaudissement, divin poète, inspire
L'humble inconnu dont l'âme audacieuse aspire
Au lyrisme infini des cieux.

ivre d'avoir conquis ce bravo qui l'honore,
Ma strophe prend son vol, plus vive, plus sonore,
Fière d'un regard de tes yeux.

Merci pour ta touchante et précieuse estime !
Que t'offrir, en retour de cet accueil intime,
Rival des plus brillants chanteurs ?

Des roses... elles sont dans l'herbe ensevelies...
Je chercherais en vain leurs corolles pâlies
Et leurs enivrantes senteurs.

Que dis-je ? j'oubliais que la neige étincelle
Et que le ciel, taché de nuages, recèle
La grêle et le givre argentin.

Le brouillard gris de perle, au souffle des rafales,
A caché pour longtemps les vapeurs triomphales,
Echarpe rose du matin.

A la cime des pins, noyés dans la pénombre,
L'oiseau n'égare plus ses roulades sans nombre,
Éclats de rire de l'été.

Plus d'étangs clairs et bleus ! Plus de bois aux
[tons d'ambre !
Le soleil est couché... le mur froid de ma chambre
Recueille à peine sa clarté.

C'est l'heure où le bohème, enivré par l'orgie,
Noblement accoudé sur la nappe rouge,
Chante la vigne aux grappes d'or.

La volupté blasphème au fond du bouge infâme.
Au foyer, Dieu sourit... et la mère se pâme
Aux lèvres de l'ange qui dort.

Heure où le vieux conteur narre mille légendes
Pleines de trépassés qui pleurent dans les landes,
Trainant leurs lincaux tristement.

Le piano frémit... une voix veloutée
Poétise, en chantant, la musique écoutée
Par tous, dans le ravissement.

L'enfant mouille ses doigts au bénitier d'albâtre.
La jeune fille rêve à la valse folâtre,
Aux frais bouquets, aux doux aveux.

Elle voudrait déjà revoir la giroflée
Fleurir à sa fenêtre et sa fleur étoilée
S'effeuiller sur ses bruns cheveux.

* *

Poète — en attendant que le printemps renaisse
Et redonne aux forêts leur robe de jeunesse
Et leur éclatant voile vert ;

En attendant qu'avril ensoleille et colore
Mille soyeux boutons qui se pressent d'éclorre—
Reçois ces pâles fleurs d'hiver !

NÉRÉE BEAUCHEMIN.

Novembre, 1876.

LA
BANDE ROUGE

PREMIÈRE PARTIE

XXII

La démonstration était bien faite pour inquiéter Valnoir.

Forcer le passage n'eût été ni prudent ni même facile, car l'air déterminé de la jeune fille annonçait qu'elle ne céderait pas.

D'ailleurs, le rédacteur en chef du *Serpenteau* était obligé de soutenir jusqu'au bout le rôle qu'il avait pris de paraître désintéressé dans la question.

Et puis il avait vu jouer *la Muette* et il croyait les ressources de la pantomime trop bornées pour expliquer une situation autre part qu'à l'Opéra.

« Elle aura beau faire les grands bras et rouler les yeux, pensa-t-il, ce traîneur de sabre ne devinera pas que je l'ai poursuivie de la Madeleine à Auteuil. »

L'officier semblait beaucoup plus préoccupé que son adversaire de l'action de Régine.

Il s'était approché et regardait alternativement Valnoir et la jeune fille.

« Pourquoi voulez-vous empêcher monsieur de sortir, » demanda-t-il en scandant ses paroles pour donner à l'enfant le temps de suivre le mouvement des lèvres.

Cette fois, Régine ne parut pas avoir compris.

L'ami de madame de Charmière avait cru devoir reculer et, satisfaite sans doute de l'avoir condamné à rester, la jeune fille venait de démasquer la porte.

Elle était revenue s'asseoir devant le feu et s'absorbait dans ses pensées, mais ses yeux ne quittaient pas son persécuteur et Valnoir comprenait fort bien qu'une nouvelle tentative de

départ n'aurait pas plus de chances de succès que la première.

« C'est une plaisanterie, sans doute, dit-il en essayant de sourire. »

— On ne plaisante pas quand on vient d'échapper à la mort, dit gravement M. de Saint-Senier.

— Alors, monsieur, dit le journaliste d'un ton sec, veuillez faire cesser cette scène qui serait d'un grand effet au théâtre de la Porte-Saint-Martin, mais qui me semble ici parfaitement déplacée.

L'officier se recusa d'un geste.

On devinait aisément qu'il hésitait entre l'envie de tenir sa parole et le soupçon que l'attitude de Régine venait de réveiller dans son esprit.

« Fort bien ! continua Valnoir, j'attendrai qu'il plaise à mademoiselle de rendre une ordonnance de non-lieu. »

Cette raillerie porta coup.

« Monsieur, dit le lieutenant, je vous ai déjà déclaré deux fois que vous étiez libre et je ne m'oppose nullement à votre départ ; mais je connais cette jeune fille et je suis sûr qu'elle a un motif sérieux pour vous retenir ici. »

— Je ne puis pourtant pas le lui demander, ricana le journaliste.

— Elle s'expliquera, je le crains pour vous, murmura M. de Saint-Senier, que les façons de Valnoir commençaient à offenser.

— Le plus tôt sera le mieux, car le jour ne tardera pas à venir, et j'ai affaire autre part qu'aux grands gardes. »

Cette phrase, jetée du ton le plus insolent, fit sortir l'officier de la réserve froide où il avait essayé de se retrancher.

Il marcha droit à son prisonnier et lui dit en le regardant bien en face :

« Il y a un moyen très-simple d'en finir. J'ai deux sabres. Cette salle est assez grande. Nous allons nous battre sur le champ. Si vous me tuez, vous pourrez rentrer à Paris à temps pour écrire de nouvelles colonnades dans votre journal. »

— Et cette... cette dame dans votre journal ? demanda Valnoir avec ironie.

— Vous l'avez dit, articula froidement M. de Saint-Senier en se dirigeant vers le coin de la salle où il avait déposé ses armes.

Quoiqu'il n'eût aucune envie de courir les chances d'un nouveau duel, le journaliste commençait à craindre de ne pouvoir l'éviter.

Au fond, il ne manquait pas de cœur, pas assez du moins pour reculer devant une rencontre à peu près forcée, et d'ailleurs la chance de se débarrasser d'un personnage au moins incommode le tentait fortement.

Régine n'avait pas bougé, mais elle suivait tous les mouvements de M. de Saint-Senier avec des yeux brillants d'intelligence.

Il était évident qu'elle comprenait parfaitement ce qui allait se passer et rien n'annonçait encore qu'elle tentât de s'y opposer.

L'officier était très-occupé à examiner les sabres qu'il avait tirés du fourreau et dont il venait d'essayer le tranchant et la pointe quand une fusillade assez vive éclata dans la direction de la rivière.

On distinguait parfaitement les détonations sèches du chassepot alternant avec des coups de fusil d'un timbre plus grave.

Le bruit était très-rapproché, et l'affaire devait se passer précisément à la place où le naufrage avait pris terre.

M. de Saint-Senier hésita un instant. On devinait qu'il était partagé entre le désir d'en finir avec son adversaire et le devoir de s'occuper de ses soldats.

Valnoir trouva l'occasion bonne pour se montrer chevaleresque.

« Vous pouvez y aller, monsieur, dit-il avec une pointe d'ironie, je vous promets d'attendre votre retour. »

Cette assurance ne parut sans doute pas suffisante à l'officier, car, au lieu de se diriger vers la porte, il ouvrit la fenêtre et tira deux appels précipités d'un sifflet qu'il portait suspendu au cou.

« La prudence est la mère de la sûreté, » murmura Valnoir assez haut pour être entendu de M. de Saint-Senier, qui se retournait pour venir à lui, juste au moment où la figure de Landreau se montrait.

La tête du vieux garde-chasse dépassait à peine l'appui de la fenêtre, et il ne chercha pas à regarder dans l'intérieur.

« Ce n'est rien, monsieur Roger, dit-il d'un ton tout à fait calme, c'est ce grand nigaud de Tournois, le fils du fermier de la Breteche, qui a fait la bêtise de se montrer sur la berge. Les Prussiens l'ont vu, et les voilà qui font un bruit du diable avec leurs clarinettes. »

— Personne de touché ? demanda le lieutenant.

— Pas ça, répondit Landreau en faisant craquer son ongle sous sa dent ; ils s'en iront bredouilles, les maladroits.

— C'est bon ! retourne là-bas, et appelle-moi si la chose devenait sérieuse.

— Suffit, monsieur Roger, on ouvrira l'œil, dit le vieux garde en s'éloignant.

M. de Saint-Senier ferma la fenêtre et revint aux sabres.

« Pour la dernière fois, monsieur, dit Valnoir, je vous ferai remarquer que, dans les conditions où nous sommes ici, un duel est insensé. »

En parlant ainsi, il regardait Régine, et il s'attendait à la voir intervenir.

A sa grande surprise la jeune fille ne fit pas un mouvement, et il devint clair que ces préparatifs de combat ne l'effrayaient nullement.

« Peu importe, répondit l'officier avec l'accent d'une résolution froide, je suis décidé à en finir avec vous cette nuit même. »

— Et si je refuse ? demanda le journaliste en se croisant les bras.

— Si vous refusez, je saurais bien vous y forcer. »

M. de Saint-Senier appuya sa réponse d'un geste si menaçant que Valnoir comprit qu'il n'y avait plus moyen de reculer.

L'officier avait rangé la table qui occupait le milieu de la salle et s'avança en présentant les deux sabres par la poignée.

Régine assistait à cette scène sans laisser percer la moindre émotion.

Elle avait l'immobilité d'une statue et le regard fixe d'une somnambule.

Les coups de fusil n'avaient pas cessé et l'engagement semblait se prononcer de plus en plus.

Valnoir avait pris un sabre et se disposait à ôter son habit, quand on frappa aux vitres avec violence.

« Mon lieutenant, dit un soldat à M. de Saint-Senier qui venait d'ouvrir la fenêtre, Landreau m'envoie vous dire que nous avons déjà deux hommes blessés et que les Prussiens font mine de passer la Seine. »

— J'y vais, dit l'officier avec une intonation de dépit.

Et se retournant vers Valnoir, il ajouta :

« Voulez-vous me suivre ? »

Le rédacteur en chef du *Serpenteau* hésita un instant, mais il comprit bien vite qu'il lui importait surtout de se débarrasser de Régine.

« Je suis prêt, » répondit-il hardiment.

Et, pour donner à son consentement une couleur d'héroïsme, il ajouta :

« Faites-moi donner un fusil pour que je sois du moins bon à quelque chose. J'aime mieux être tué par l'ennemi que par vous. »

— Soit, dit M. de Saint-Senier en bouclant son ceinturon.

Il allait sortir suivi de Valnoir, qui se louait fort de ce dénouement très-impéru, quand la jeune fille, qui s'était levée, lui toucha doucement le bras.

« Que voulez-vous, Régine ? » demanda l'officier.

De la main, elle désigna Valnoir et de la tête elle fit un signe négatif, comme pour dire :

« Je ne veux pas qu'il sorte. »

M. de Saint-Senier, très-surpris, essaya d'avancer. La jeune fille le retint avec une énergie qui annonçait une résolution bien arrêtée.

« Régine ! mon enfant ! il faut que je parte, » reprit doucement l'officier.

La fusillade semblait se rapprocher.

« Monsieur, dit Valnoir, nous perdons du temps et, si vous m'en croyez, nous laisserons la mademoiselle. »

« Adieu ! Régine ! » cria M. de Saint-Senier en s'élançant vers la porte.

La jeune fille lui barra le passage comme elle l'avait déjà fait pour Valnoir, mais, cette fois, par un mouvement aussi rapide que la pensée, elle mit la main dans son corsage et en tira un papier qu'elle tendit à l'officier.

« Misérable ! » s'écria celui-ci après avoir lu rapidement.

En même temps, il fit un pas vers Valnoir qui regardait cette scène avec stupefaction.

Au même instant, la porte s'ouvrit avec violence, et le vieux garde-chasse se précipita dans la salle.

« Monsieur Roger ! balbutia-t-il tout essoufflé, les Prussiens !... ils ont passé la Seine !... nous allons être enlevés. »

M. de Saint-Senier s'élança dehors, et Régine, qui n'avait pas pu le retenir, le suivit en s'accrochant à ses habits.

Les cris et les coups de fusil redoublaient avec violence.

Valnoir éperdu se demandait s'il fallait rester ou sortir, quand ses yeux tombèrent sur le papier que l'officier, dans son trouble, avait jeté sur la table.

Il le prit d'une main tremblante et lut.

Il n'y avait écrit que ces mots, tracés d'une grosse écriture très-nette et très-ferme :

« Cet homme et son complice ont assassiné votre cousin. »

XXIII

Valnoir, comme beaucoup d'hommes de lettres, habitait les hauteurs du quartier Saint-Georges.

La fortune du *Serpenteau* était encore de trop fraîche date pour avoir enrichi son rédacteur en chef, et, bien que disposant de grosses sommes et dépensant beaucoup d'argent, l'amant de madame de Charmière n'avait pas encore osé prendre son vol vers les régions opulentes de la Madeleine.

Depuis que leur liaison était devenue sérieuse, Rose avait bien des fois plaisanté son adorateur au sujet de l'entresol qu'il persistait à habiter dans la rue aristocratique de Navarin.

Mais, comme elle n'y mettait jamais les pieds, et que Valnoir courait au-devant de toutes ses fantaisies, elle avait fini par faire ce raisonnement très-judicieux que plus le journaliste réduirait ses dépenses personnelles, plus il lui resterait de fonds disponibles.

Or, ces fonds, la noble sœur d'Antoine Pilevert possédait à merveille l'art de les employer en placements productifs.

Valnoir, épris jusqu'à la folie et aussi désordonné que sa maîtresse était rangée, s'accommodait parfaitement de cet arrangement.

Il résultait de cette cote fort mal taillée que l'homme qui dépensait trois louis pour dîner avec Rose au *Café Anglais* et qui ne sortait jamais à pied, s'en tenait encore à un loyer de six cents francs et n'avait d'autre valet de chambre que son portier.

Du reste, le nid que s'était arrangé le journa-

liste dans ce quartier cher aux artistes ne manquait ni de confortable ni même d'élégance.

Les fenêtres de son entresol donnaient sur de vastes jardins, et son appartement se composait de quatre pièces meublées avec beaucoup de goût.

On ne vit pas dix ans en pleine bohème littéraire et artistique, sans recueillir beaucoup d'épaves des ateliers célèbres et des théâtres à la mode.

Les murs du cabinet de Valnoir et de sa chambre à coucher disparaissaient littéralement sous les tableaux signés de noms autorisés et sous les portraits d'actrices enrichis d'un autographe qui en doublait assurément la valeur, mais qui avait presque toujours coûté fort cher au donateur.

La pièce de prédilection de l'homme de lettres était un petit fumoir qu'il avait fait construire à peu de frais sur une terrasse attenante à la maison qu'il habitait et dominant le jardin de l'hôtel voisin.

Valnoir, paresseux à ses heures, comme tous ceux qui se livrent avec excès à des travaux intellectuels, avait rassemblé dans ce réduit tout ce qu'il fallait pour écrire, mis surtout pour fumer et pour dormir.

Une table en chêne, un large divan couvert d'étoffe de Perse, deux fauteuils en canne, et des pipes de toute forme et de toute grandeur composaient tout l'ameublement du sanctuaire où ne pénétraient jamais que les intimes.

C'était là que s'était retranché le journaliste le lendemain de cette nuit agitée qu'il venait de passer au bord de la Seine.

Après le tumulte qui l'avait délivré de M. de Saint-Senier et de Régine, Valnoir s'était éloigné le plus vite qu'il avait pu de ce poste dangereux à tous les points de vue.

Sans s'inquiéter de la fusillade et des cris qu'il entendait du côté de la rivière, il avait remonté à grands pas la route du Point-du-Jour, et s'était bientôt trouvé assez loin du théâtre de l'action pour s'arrêter et attendre en toute sûreté l'ouverture de la porte.

Après deux heures employées à se reposer de tant d'émotions et à réfléchir, assis sur le revers d'un fossé, aux étranges péripéties de la soirée, Valnoir avait vu venir le jour et avait pénétré dans Paris sans difficulté au milieu d'une longue file de voitures maraîchères.

A une heure aussi matinale, il ne pouvait pas songer à se présenter chez madame de Charmière.

L'ingénieuse Rose, sous prétexte de se conformer aux us et coutumes du grand monde, avait mis son amant sur le pied de ne jamais venir chez elle à l'improviste, et, ce jour-là, Valnoir aurait d'autant moins osé forcer la consigne qu'il prévoyait une explication orageuse.

Il s'était trop fait attendre la veille au soir pour réparer sans préparation chez la dame de la place de la Madeleine, et il se contenta de saluer en passant le balcon qui avait été le point de départ de son odyssée.

Une voiture de place rencontrée à Passy le ramena à son domicile brisé de fatigue, mécontent de lui-même et surtout inquiet des suites de son aventure.

Il avait ramassé le papier que Régine avait fait lire à M. de Saint-Senier et, bien qu'il ne comprit rien à cette phrase énigmatique où on parlait de complice et d'assassinat, il pressentait sous ce mystère un danger. Il se coucha cependant en arrivant rue de Navarin et s'endormit sur cette pensée consolante que l'officier et la bohémienne seraient tués ou pris par les Prussiens et qu'il en serait débarrassé.

En se réveillant vers midi, Valnoir trouva sur sa table de nuit un billet de madame de Charmière.

« Vous avez préféré passer la soirée sans moi, je passerai la journée sans vous, écrivait Rose, qui affectionnait le style net et précis. Demain, je vous permettrai de venir à trois heures. »

« En attendant, M. Taupier vous donnera de mes nouvelles et vous parlera de nos projets pour faire prendre la *Lune avec les dents*. »

Ce gracieux avis n'était ni daté ni signé, en vertu d'un principe de prudence auquel la dame ne manquait jamais ; mais Valnoir, habitué à ces réserves, ne l'en tint pas moins pour valable et se décida sans peine à passer la journée chez lui.

Il avait un arriéré de correspondance à liquider ; la rédaction du *Serpenteau* se faisait le matin, et il était trop tard pour envoyer de la copie : deux raisons suffisantes pour ne pas sortir...

« Taupier viendra après sa mise en page, dit le journaliste en s'étirant, et il me racontera comment la soirée a fini chez Rose. »

— Ah ! vous voilà, maître Bourignard, ajouta-t-il en voyant entrer son portier avec un plateau à la main.

« Vous avez deviné que j'avais besoin de prendre du thé. Cette perspicacité vous honore. »

Le personnage auquel s'adressait ce compliment rappelait d'une manière frappante le type de Joseph Prud'homme.

Doué d'un nez magistral et d'un menton prononcé qui tendaient visiblement à se rejoindre, M. Bourignard était porteur de lunettes d'or qu'il avait relevées pour le moment sur son front complètement chauve.

Son cou maigre était entouré d'une cravate blanche dont les bouts brodés retombaient sur les larges revers d'un gilet à la Robespierre.

On aurait été tenté de croire qu'il cherchait à imiter la tenue correcte du trop célèbre avocat d'Arras, car il avait endossé un habit noir à boutons de métal par-là celui qui portait Robespierre le jour de la fête de l'Être suprême.

Ce majestueux portier n'avait gardé de la tenue réglementaire de son emploi qu'un tablier

en toile grise qui cachait ses jambes cagneuses, et une calotte grecque posée sur le haut de son chef pointu.

— Citoyen rédacteur, dit maître Bourignard d'une voix qui paraissait sortir des profondeurs de son nez immense, je suis flatté de votre suffrage.

Cette phrase solennelle fut accompagnée d'un salut plein de dignité, et le fonctionnaire qui l'avait prononcée se prépara à poser le plateau sur la table de nuit.

— Portez ça dans le fumoir, père noble, et ne me laissez monter personne que M. Taupier, dit Valnoir en sautant à bas de son lit.

— C'est bien, citoyen rédacteur, reprit gravement M. Bourignard, mais je vous demanderai de ne plus m'appeler père noble.

— Bah ! ça vous gêne donc de ressembler à M. Samson de la Comédie-Française ? Et moi qui croyais vous faire un compliment !

— Je suis père, il est vrai, et j'en suis fier, car mon fils Agricola me donne beaucoup de satisfaction, mais je ne suis pas noble et je m'en vante. Tous prolétaires de père en fils de ma famille, monsieur... je veux dire citoyen.

— Hum ! prolétaire ! on dit que vous avez des rentes sur le grand-livre.

— Je suis même bien aise de ne pas être noble, continua l'homme aux lunettes l'or, car si je l'étais...

— Si vous l'étiez, vous aimeriez la noblesse, et vous ne pourriez la souffrir, interrompit Valnoir en riant aux éclats.

— Tenez ! Bourignard, venez me servir mon thé, ça vaudra mieux que de parler politique.

Le citoyen concierge se décida à suivre son locataire dans le fumoir, et se livra aux préparatifs du déjeuner, sans rien perdre de la majesté qui lui était naturelle.

— Les nouvelles sont excellentes, dit-il tout en mettant le couvert, et je pense que nous serons débarrassés des hordes de Guillaume.

— Excellentes, mon cher Bourignard, excellentes ! Les Prussiens ont passé la Seine cette nuit, et nos avant-postes sont refoulés sous le canon des forts.

Le portier sourit d'un air fin et se pencha à l'oreille de son maître.

— On voit bien que monsieur ne sait pas ce que je sais, dit-il en oubliant de donner du citoyen à Valnoir.

— Et que savez-vous, grand stratège Bourignard ?

— Je sais que Gringalet est là et qu'il n'en retournera pas un en Prusse de ces soldats du despotisme, dit le concierge patriote.

— Qui ça, Gringalet ? demanda le journaliste en tâchant de garder son sérieux.

— Un marin, monsieur, qui pointe tous nos canons les uns après les autres, et qui ne manque jamais son coup. Les Prussiens veulent mettre une pièce en batterie ; pa ! Gringalet tire, il met juste son boulet dans la bouche de la pièce ; elle éclate, alors vous comprenez...

— Parfaitement, parfaitement ! dit Valnoir qui avait réussi à ne pas rire. Du moment que nous avons Gringalet, je ne vois pas pourquoi on a fait venir tous ces mobiles de province. Gringalet suffit.

— Aussi, j'ai fait habiller mon fils Agricola en matelot, reprit Bourignard.

— Idée judicieuse et patriote ! s'écria Valnoir en trempant une tartine dans son thé.

La rédaction politique du *Serpenteau* n'avait pas fait entièrement oublier à l'amant de Rose les charges dont il se divertissait avant d'être devenu un homme politique, et il se sentait ce jour-là très-disposé à rire pour oublier les trop sérieux événements de la nuit.

— Mon épouse voulait lui acheter un costume complet de *mohol* à la Belle-Jardinière, continua le portier, mais je m'y suis opposé parce que je soupçonne ces militaires d'avoir apporté de leur province des idées rétrogrades. La réaction relève la tête.

— La relève-t-elle, Bourignard ? demanda Valnoir, avec un air de doute.

— Elle la relève, monsieur, elle la relève, et on ne voit dans les rues de Paris que ces suppôts de la féodalité.

— Ça me fait penser qu'il en est venu un demander monsieur.

— Qui est venu ? un mobile ?

— Oui, et un officier encore ! il était avec un civil qui avait l'air d'un aristocrate fiéffé. Je leur ai dit que monsieur dormait, et ils doivent revenir ce soir ou demain.

— Déjà lui ! murmura Valnoir devenu rêveur, ce serait étrange.

F. DE BOISGOBEY.

(La suite au prochain numéro.)

CHOSSES ET AUTRES

Tout nous fait croire que M. Blanchet sera Orateur de la Chambre des Communes.

Les employés et amis de M. I. A. Beauvais, le populaire marchand-tailleur de la rue Saint-Joseph, ont présenté à madame Beauvais, il y a quelques jours, un magnifique cadeau ; une soirée des plus agréables suivit la présentation de ce cadeau.

M. le principal Archambault a dit, dans sa réponse à l'adresse qui lui a été présentée, qu'il devait à M. Drolet l'honneur d'avoir été choisi comme jury dans le départe-

ment de l'éducation, et il a aussi remercié M. Rivard des services qu'il en avait reçus.

Le plus vieux prêtre de la province d'Ontario, et probablement du Canada, est le Rév. John MacDonal, curé de Lancaster, comté de Glengarry. Il a quatre-vingt-dix-sept ans, et il exerce le ministère depuis soixante-troize ans.

Frédéric Gye, directeur du théâtre Covent-Garden, à Londres, et l'époux de la prima dona canadienne Albany, vient de mourir des suites d'un accident d'arme à feu dont il a été la victime. Étant à la chasse, son fusil partit accidentellement et il reçut tout le contenu de la charge dans le corps.

Les élections locales de Manitoba ont lieu cette semaine. A la nomination, jeudi dernier, huit candidats sur 24 ont été élus par acclamation. Sur ce nombre, il y a deux ministres : les hons MM. Royal et Brown. Ces élections se font d'après l'ancien système, le scrutin secret ayant été aboli à la dernière session, après un essai de quatre ans.

On s'occupe beaucoup, à Ottawa, de tout ce que la princesse fait et ne fait pas. On remarque, par exemple, qu'elle marche beaucoup, une badine à la main. La badine va devenir populaire ; avis aux manufacturiers. On dit qu'il y aura peu de réceptions et de bals à Ottawa pour ne pas encourager la dépense, mais que les soirées artistiques seront nombreuses.

Le bourreau qui a opéré à Saint-Jean, lors de l'exécution de Costafrolaz, est un jeune repris de justice, qui sortait à peine de prison lorsqu'on a requis ses services. En arrivant à Saint-Jean, samedi, il s'est enivré, a injurié la police, et a été arrêté de nouveau. La *Minerve* suggère la nomination d'un exécutif officiel des hautes œuvres pour toute la Puissance. Plus de vingt applications ont été reçues par le shérif de Saint-Jean pour cette pendaion.

Les lecteurs de *L'Opinion Publique* apprendront avec plaisir qu'un des romans de M. Marmette, qui a paru d'abord dans notre journal : *Le chevalier de Morvot*, est en ce moment reproduit en France par une feuille de province, le *Journal de Fourmies*, département du Nord.

Le journal commence cette publication par l'appréciation suivante : "Ce roman donne sur l'histoire et les mœurs du pays qu'on appelait la Nouvelle-France, des notions précieuses, des renseignements curieux, qui, nous l'espérons, intéresseront vivement nos lecteurs. Il est, du reste, écrit en un français que ne désavoueraient pas beaucoup d'écrivains de la mère-patrie."

Tous les journaux canadiens ont annoncé avec plaisir que l'hon. M. Pelletier, président de la Commission canadienne à l'Exposition de Paris, et M. Gustave Drolet, notre aimable collaborateur, viennent d'être faits, le premier, commandeur, et le second, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Drolet a fait honneur à la province de Québec à l'Exposition de Paris, et la haute marque de distinction qu'il a reçue prouve que ses services ont été appréciés par qui de droit. Nous sommes heureux de voir les honneurs conférés par notre ancienne mère-patrie à quelques-uns de nos compatriotes.

M. Keefer a été fait officier et MM. May et Selwyn chevaliers, comme M. Drolet, de la Légion d'honneur.

Un pénible événement a marqué le jour de la nomination pour les élections locales, à Manitoba, jeudi dernier. On sait que M. Taillefer, ancien commandant des zouaves, a été élu par acclamation à Sainte-Agathe. A cette occasion, il y eut une bagarre. Une des personnes présents et M. Taillefer lui-même reçurent un coup de pistolet. Le premier est mort, et M. Taillefer est malade à l'hôpital de Saint-Boniface. La police a jugé à propos d'ar-

reter deux prêtres qui étaient venus sur les lieux pour essayer de calmer la foule. Une grande excitation règne dans la province.

Un télégramme reçu samedi annonçait la mort de la princesse Alice, duchesse de Hesse, seconde fille de Sa Majesté la reine Victoria, et sœur de la princesse Louise. Son Altesse Royale a succombé à une attaque de diphtérie.

C'est la première fois, depuis la mort du prince Albert, que la famille royale perd un de ses membres. A ce propos, on a remarqué la coïncidence de date entre ces deux décès. La princesse Alice est morte samedi, le 14 décembre 1878. Le prince Albert, son père, mourut le 14 décembre 1861, un samedi.

La cour d'Ottawa, comme celle de Londres, va se trouver dans le deuil par suite de cette mort.

Un télégramme de vendredi annonçait que la reine elle-même était gravement indisposée.

La mort de la princesse Alice, survenant presque immédiatement après l'arrivée de la princesse Louise au Canada, prend un caractère de deuil plus prononcé pour nous.

La princesse Alice naquit le 25 avril 1843. Elle était la seconde fille de la reine. L'aînée est la princesse Victoria. Le prince de Galles est le second enfant. Vient ensuite la princesse Alice. Elle épousa, en 1862, le prince Louis de Hesse-Darmstadt, troisième fils du grand-duc. Elle eut sept enfants, dont cinq lui survivent. La plus jeune, une petite fille de quatre ans, est morte de la diphtérie, quelques jours seulement avant sa mère. C'est probablement est soignant sa fille que celle-ci a contracté la maladie qui l'a conduite au tombeau.

Toute la famille royale est plongée dans la douleur. On dit que la princesse Alice était la fille préférée de la reine.

Les pavillons étaient à mi-mât sur tous les principaux édifices de Montréal, samedi, comme aussi, probablement, dans tous les pays qui composent l'immense empire britannique.

Il paraît que Costafrolaz a fait une confession pleine et entière à M. Saint-Pierre, avocat, lors de son arrestation et de son séjour à Montréal.

Il se reconnut coupable de la mort de Mathevon, et commit le meurtre en deçà de la ligne de démarcation entre les deux pays, sur la partie canadienne.

Il demanda à Mathevon d'aller à l'avant du bateau, et comme le malheureux se dirigeait vers la partie indiquée, il le frappa sur la tête avec une des rames ; Mathevon se retourna pour se défendre, mais il le frappa de nouveau, et la violence du choc fit tomber Mathevon à l'eau. L'infortuné chercha à s'accrocher au bateau, mais, se servant de la crosse de son revolver comme d'une massue, l'assassin le frappa à coups réitérés sur la tête et sur les mains et le força à lâcher prise.

C'est à la suite de cette confession que M. Saint-Pierre refusa d'agir comme son défenseur, et, en outre, parce que Costafrolaz avait refusé de payer ses dépenses à Saint-Jean comme il lui avait promis.

Costafrolaz a laissé trois documents à M. Bouchard ; le premier est un long exposé des faits de la cause pour être publié dans le *Courrier des États-Unis* de New-York ; le second est une lettre adressée à son frère, en Savoie ; le troisième, enfin, est sa propre version de la mort de Mathevon, dans laquelle il affirme que le meurtre a été commis par un nommé Murphy, un commis-voyageur.

On envoie de Marseille à la *Gazette de France* des détails curieux sur ce négociant marseillais qui a offert 50,000 francs à M. Paul de Cassagnac pour les frais de sa réélection, et qui l'a, par-dessus le marché, fait son héritier :

Ce négociant n'est autre que M. Victor Julien, administrateur des raffineries de sucre de Saint-Louis. M. Julien n'a jamais caché son ad-

miration pour M. de Cassagnac et ses intentions.

Il y a plusieurs années, M. Julien avait fait un testament, laissant sa fortune au prince impérial. Qu'est-ce qui a motivé ce changement de destination dans l'héritage ? Nous n'en savons rien. Mais il est bien certain que M. de Cassagnac est aujourd'hui seul héritier de M. Julien, qui possède une fortune d'environ deux millions. M. Julien est, du reste, en correspondance suivie avec son héritier. Il n'y a pas d'article ou de discours qui ne motive l'envoi d'une dépêche chaleureuse, M. de Cassagnac lui répond exactement. L'autre jour, nous avons pu lire sa réponse à la lettre offrant les 50,000 francs.

M. Julien est marié et n'a pas d'enfant. Quant il montre la photographie de M. de Cassagnac, qu'il porte soigneusement dans un portefeuille des plus élégants et dont il ne se sépare jamais, il vous dit en souriant : Voilà mon fils adoptif. Tels sont les faits que nous pouvons garantir, car ils sont puisés à la source la plus autorisée.

Notre collaborateur, M. J. Desrosiers, a reçu de Mgr Pinsonneault, évêque de Birtha, une lettre d'approbation que nous nous faisons un plaisir de publier :

EVÊCHÉ DE MONTRÉAL,
12 décembre 1878.

A M. J. Desrosiers,
de *L'Opinion Publique*.

Mon cher monsieur,

Si je n'ai pas le plaisir de vous connaître, je veux du moins me donner celui de vous féliciter pour votre excellent article, intitulé : *Causerie*, que je viens de lire aujourd'hui même dans *L'Opinion Publique*.

Causez souvent ainsi, monsieur, et vous aurez bien mérité de notre société catholique.

Il est rare de voir un journal aborder avec cette franchise et cette parfaite convenance, une question si délicate, et plus rare de la traiter avec un tel bonheur.

J'aime à croire qu'il y a encore assez de foi et de bon goût, dans la plupart de nos familles catholiques, pour apprécier la vérité que vous avez exprimée avec autant de clarté que de force, et pour vous en savoir gré.

Après cela, j'espère que l'ordonnance et le *certificat de médecine* relativement aux " robes décolletées " resteront à l'état de lettre morte, au moins pour ce qui concerne les familles canadiennes-françaises.

Elles ne s'en trouveront pas plus mal ni devant les hommes ni surtout devant Dieu, qui, assurément, ne reconnaît ni la mode ni la coutume anglaise à la Cour ou ailleurs.

En souhaitant succès complet à votre *Causerie*, et prospérité à son brave auteur, je suis heureux de me dire,

Cher monsieur,
Votre tout dévoué en *Xto*,
+ PIERRE-ADOLPHE,
Evêque de Birtha.

P. S.— Cette lettre n'étant pas confidentielle, vous pouvez la communiquer quand et comme il vous plaira.

+ P.-A., Ev. de B.

La *Gazette de Joliette* ne partage pas nos vues au sujet des réformes que nous croyons nécessaires dans l'administration de la justice. Elle a bien le droit de différer d'opinion avec nous et de s'opposer à tout système qui aurait pour effet d'enlever aux districts ruraux leurs juges résidents. Mais nous ne sommes pas allés aussi loin qu'elle le dit ; nous n'avons pas prétendu qu'il fallait ramener dans les villes tous les juges des districts ruraux ; nous avons seulement exprimé l'opinion qu'on pourrait en prendre quelques-uns dans certains districts où il n'y a presque rien à faire, pour les employer utilement dans les villes. Quant aux autres, on pourrait, pour augmenter leur utilité, se passer de juges de comtés et de magistrats de districts, et leur assigner les fonctions de ces derniers.

Quelques personnes seraient peut-être d'opinion alors d'accepter complètement le bill de M. Brousseau, député de Verchères, qui veut qu'on ne dérange pas les juges des districts ruraux, mais qu'on étende leur juridiction civile et criminelle, afin qu'ils tiennent lieu de juges de comté et de magistrats de districts, et qu'on donne quelques juges de plus aux grandes villes.

Comme on le voit, nous n'avons pas de parti pris au sujet de cette question et nous sommes prêt à accepter tout ce qui aurait pour effet d'améliorer l'état de l'administration de la justice et de satisfaire la ville comme la campagne ; nous n'y objectons pas. Nous avons voulu simplement constater qu'il n'est ni juste ni raisonnable que les villes souffrent faute de juges, pendant qu'il y en a tant à la campagne qui ne savent comment employer leur temps et leurs connaissances.



ILLUMINATION DES BATISSES DU PARLEMENT



L'ARC DE TRIOMPHE DU SERVICE CIVIL, PLACE DU PARLEMENT, OTTAWA
D'APRÈS DES CROQUIS DE NOTRE ARTISTE SPÉCIAL

LA RÉCEPTION VICE-ROYALE À OTTAWA

UN POÈTE CANADIEN APPRÉCIÉ EN FRANCE

Lettres adressées à M. Fréchette par les premiers écrivains et poètes de France, au sujet de ses poésies :

PARIS, ce 20 octobre 1877.

Monsieur le député,

J'ai reçu, il y a quelques jours seulement, étant à la campagne, le charmant volume de poésies que vous avez eu la bonté de m'adresser.

Permettez-moi, monsieur, de vous exprimer tout le plaisir que j'ai ressenti à la lecture de vos vers. Ils sont de ceux qui s'imposent par l'élevation de la pensée et par l'élégance de la forme.

En les lisant, j'ai songé malgré moi à ces beaux oiseaux de vos contrées qui allient à la puissance du vol, la richesse du plumage et l'harmonie du chant ; et je ne doute pas que, comme certains d'entre eux, vos charmants vers ne s'acclimatent en France et n'y laissent les sympathies qui leurs sont dues à tous les égards.

Je vous remercie donc, monsieur, de m'avoir mis à même de les connaître, et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

LÉOPOLD LALUYÉ.

BAR-SUT-AUBE, 10 août 1877.

Cher maître,

C'est seulement le 6 du mois d'août que j'ai reçu le "livre du pays des Sauvages." Je l'ai lu, vous pensez bien, d'autant plus vite qu'il me venait d'un maître bienveillant, et qu'il m'apportait un parfum des forêts vierges.

.....Votre livre, qui m'a causé la plus douce émotion, m'a aussi laissé des regrets, sonnés une note amère. J'ai songé que le Canada a été France, que nous l'avons perdu sans le rendre libre, et que, depuis, d'autres amis, d'autres frères ont encore été séparés de nous !

Merci, cher maître. Je suis heureux de tenir de votre main ce beau livre où la grande Amérique vit tout entière, avec ses montagnes, ses plaines, ses lacs, son Meschacébé. Un souffle puissant passe dans vos strophes, et j'ai vu en réalité, tel que je l'avais vu en rêve, le nouveau-monde, le "pays des Sauvages."

Je vous envoie un spécimen de ma poésie actuelle.

On nomme cela, je crois, se ranger. . .

ALPHONSE BEAUDOIN,

de la Société des Gens de Lettres.

AURILLAC, le 10 septembre 1877.

Monsieur le député,

En d'autres temps, c'est en vers que j'aurais eu à cœur de répondre à votre gracieux envoi, dont je ne saurais trop vous remercier ; mais, dans la phase que traverse notre chère patrie, l'administrateur lui doit tout son temps, et je n'ai pas celui de mettre sur pied une poésie qui ne soit pas tout à fait indigne du chœur épique de Papineau. Veuillez donc accueillir mon remerciement et mes très-vives félicitations. . . en prose. Vous avez bien vraiment le feu sacré, monsieur, et je ne vous ai pu lire sans un intime sentiment d'envie. Vos vers sont d'acier pur, et votre pensée à des ailes. . . Votre Pêle-Mêle est un écrivain. . . Laissez-moi vous dire que j'ai été surtout sensible à l'envoi de cette gerbe de fleurs poétiques, parce qu'elles venaient d'une terre que la France n'a cessé d'aimer d'un cœur maternel. Je me félicite de ce que votre aimable courtoisie me procure l'honneur d'entrer en rapport avec vous, et je vous prie de vouloir bien agréer, avec mes plus sympathiques remerciements, l'expression de ma haute considération.

Vte OSCAR DE POLI.

Gelés à mort.—A Manitoba, la semaine dernière, douze jeunes gens sont partis pour faire une excursion de chasse. Ayant perdu leur chemin pendant une tempête de neige, ils ont dû passer la nuit dehors. On les retrouva le lendemain tous gelés à mort, à l'exception d'un, qui, l'an dernier, s'était procuré de bonnes fourrures chez DUBUC, DESAUTELS ET CIE., où elles se vendent à si bon marché, aux Nos. 105 et 217, rue Notre-Dame.

Les temps sont durs, donc nécessité, dans une certaine mesure, de faire des économies, mais pas jusqu'au point de supprimer les étrennes ; nous devons, au contraire, tenir à cette bonne vieille coutume ; seulement, si nous voulons arriver au bon marché et par suite à l'économie, il ne faut songer acheter que l'utile et laisser de côté ces mille riens qui n'ont pas de valeur réelle. Un bon livre de prières ou de littérature illustré, un album, un chapelet, de belles gravures, boîtes de peinture ou de papeterie, sont de ces choses nécessaires et que vous trouverez à prix réduits chez FABRE et GRAVEL, 219, rue Notre-Dame.

Nous sommes libre-échangistes, c'est-à-dire que nous échangeons nos pelletteries pour de l'argent, librement, au prix coûtant, vu les temps si durs.

CHS. DESJARDINS & CIE.

A l'Enseigne de l'Original, 637 et 639, Rue Sainte-Catherine, Montréal.

Capots en Chat sauvage, Castor, Mouton de Perse, etc., au prix coûtant, chez 637 et 639, Rue Sainte-Catherine, A l'Enseigne de l'Original, CHS. DESJARDINS & CIE. Montréal.

MM. Narcisse Beaudry et frère, Bijoutiers et Horlogers, annoncent à leurs pratiques et au public en général qu'ils ont en magasin un assortiment de MONTRES en or et en argent, ainsi que des BIJOUX tant importés que de leur fabrication. MM. Beaudry et frère font aussi la dorure et argenture, ainsi que la fabrication et réparation d'ornements d'églises. Nous croyons devoir faire remarquer au public que ces deux messieurs sont tous deux ouvriers et surveillent, chacun dans son département, l'exécution des ouvrages faits.

NARCISSE BEAUDRY, EDOUARD E. BEAUDRY, Bijoutier pratique. Horloger pratique.

Carte.—M. Charles L. A. Dozois, si avantageusement connu du public, après avoir été au service de MM. H. et H. Merrill, de la rue Notre-Dame, vient de contracter un engagement avec la célèbre Maison PILON. M. Dozois, d'une expérience incontestable profite de cette occasion pour inviter tous ses amis et toutes les pratiques qui voudront bien le patroniser, à venir le voir dorénavant chez MM. PILON & Cie., où vous trouverez tout ce qu'il vous faut en fait de marchandises choisies (fancy), telles que Soieries, Gants de kid Alexandre, Etoffes à Robes, Echarpes en soie pour Dames, Ruban de fantaisie, Frillings, Dentelles de fil, magnifiques Châles brochés, et beaucoup d'autres marchandises de nouveautés défiant toute compétition.

A NOS LECTEURS.—Nous sommes convaincu que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte-rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine ; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement : 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement afin d'avoir un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

Au Magasin Rouge, 581, rue Sainte-Catherine.—COMPÉTITION SANS PRÉCÉDENT DANS LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.—Notre magasin n'est ouvert que depuis quelques mois, et des milliers d'acheteurs l'encombrent déjà tous les jours. C'est vraiment plus que nous osions espérer. Nous nous faisons toujours un devoir d'être véridiques et sans exagération dans l'annonce de nos marchandises, ne descendant jamais à ce système vulgaire et trompeur d'annonces prônant des marchandises qui n'ont aucune valeur appréciable. Nous savons, toutefois, que le public est trop intelligent pour s'en laisser imposer par ces réclames mensongères. Il nous suffira de dire que notre grande expérience dans l'achat des stocks nous donne une supériorité indéniable sur qui que ce soit pour l'achat et la vente de marchandises qui ne sont pas surpassées pour la nouveauté et le goût. Nous vendons nos Tweeds et nos Etoffes à Robes à une commission de 2 1/2 pour cent seulement. Nous coupons nos Draps et Tweeds gratis, et donnons les Patrons de Robes et de Manteaux par-dessus le marché ! La haute réputation dont notre maison jouit déjà pour les marchandises de deuil n'a pas de précédent à Montréal. Nous recevons tous les jours des témoignages flatteurs quant à la qualité et à la beauté des Marchandises de deuil que nous vendons, comme toutes les Dames peuvent s'en convaincre en nous honorant d'une visite. L. J. PELLETIER & CIE., Propriétaires ; J. N. ARSENAULT, Gérant.

AVIS

Les abonnés de L'Opinion Publique qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

AVIS AUX DAMES

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs ; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J.-H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au RÉV. JOSEPH T. INMAN, Station D, New-York.

UN REMÈDE POUR LA CONSOMPTION

Un vieux médecin, retiré de sa profession, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consommation, de la Bronchite, du Catarrhe, de l'Asthme et de toutes les maladies de la Gorge et des Poux-mons, lequel est aussi un remède positif et radical pour la faiblesse des Nerfs et pour tous les maux nerveux, après avoir eu la preuve de ses merveilleuses vertus curatives dans des milliers de cas, croit de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. Animé par ce motif et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'enverrai gratis cette recette à tous ceux qui la désireront, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage du remède, en français, allemand ou anglais. Cette recette sera envoyée par la malle en adressant avec un timbre de poste et nommant ce papier : W. W. SHERAR, 149 Powers' Block, Rochester, N. Y.

Décisions judiciaires concernant les Journaux

- 1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.
2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arriérés qu'elle doit sur l'abonnement ; autrement, l'éditeur peut continuer à lui adresser jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.
3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.
4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

Prix du Marché de Détail de Montréal

Montréal, 13 décembre 1878.

Table with multiple columns listing prices for various goods like Farine, Grains, Légumes, Laiterie, Volailles, Gibiers, Viandes, Divers, and Foin.

Marché aux Bestiaux

Table listing prices for various types of livestock such as Bœuf, Veaux, Moutons, Agneaux, Cochons.

LES ECHECS

Adresser toutes les communications concernant ce département à M. O. TREMPÉ, No. 698, rue Saint-Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 137: MM. J. W. Shaw, M. Toupin, H. Paradis, J. Gauthier, Montréal ; L. O. P., Sherbrooke ; Z. Delaunais et V. R. Gagnon Québec.

Nous sommes heureux d'apprendre, par une lettre d'un ami d'Ottawa, que les amateurs du jeu d'échecs de cette ville sont en voie de former un club. Nous applaudissons à cette tentative, et espérons que ces messieurs réussiront à former un centre échiquéen si nécessaire à la propagation de ce beau jeu. Nous leur souhaitons un plein succès et mettons notre colonne à leur disposition.

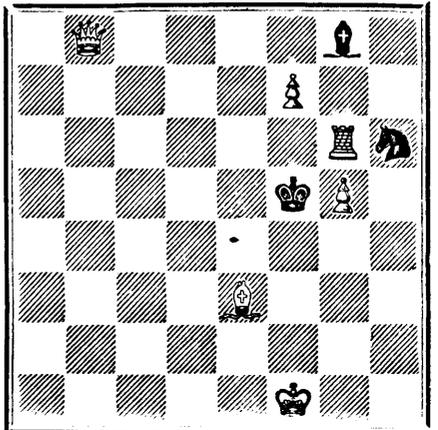
Le Detroit Free Press, qui publie une colonne d'échecs très-bien dirigée, sous la direction de M. Bull, ouvre un concours de problèmes au monde entier, qui se terminera au mois de mars 1879. Ce concours est le quatrième, et nous sommes certain qu'il sera couronné du même succès que les précédents. Les prix sont de la valeur de \$30. M. Georges E. Carpenter en sera le juge. Avis aux problémistes canadiens.

Nous lisons dans le Field les lignes suivantes : "La curiosité des amateurs d'échecs est excitée depuis quelque temps par le joueur d'échecs mécanique de M. Gumpel, connu sous le nom de Mephistophélès ! Ce mystérieux joueur vient de prendre part à un tournoi en Angleterre et a remporté le premier prix. Le nom de la personne qui fait mouvoir ce mécanisme est un secret, mais, assurément, c'est un joueur de première force."

PROBLÈME No. 139.

Composé par M. J. MURPHY, Québec.

Noirs.



Blancs.

Les Blancs jouent et font échec et mat en 3 coups.

SOLUTION DU PROBLÈME NO. 137.

- Blancs. Noirs.
1 C 7e R. 1 D pr C (A)
2 P 4e F, échec 2 Ad libitum.
3 D fait mat. (A)
2 C pr C, échec 1 F pr D (B)
3 C 2e D, échec et mat. 2 R 5e R.
(B)
2 C pr C, échec 1 T pr F D (C)
3 D 3e F R, échec et mat. 2 R 5e F.
(C)
2 T 5e T, échec 1 C pr C (D)
3 D 3e F R, échec et mat. 2 R 5e F.
(D)
2 C 8e R, échec déc. 1 D pr P
3 F pr C, échec et mat. 2 C couvre

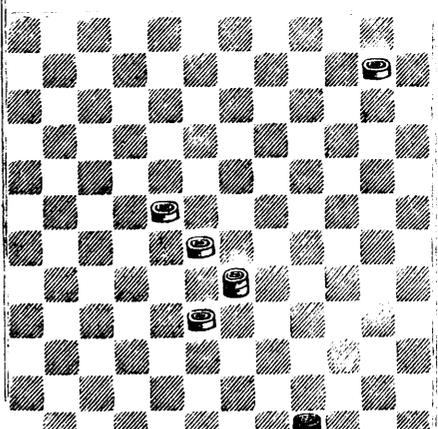
LE JEU DE DAMES

Adresser toutes les communications concernant ce département à M. J.-E. TOURANGEAU, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLÈME No. 143

Composé par M. P. A. S., Montréal.

Noirs.



Blancs.

Les Blancs jouent et gagnent.

NAISSANCES

En cette ville, le 6 du courant, la dame de M. Joseph Chevalier, commis-marchand, un fils.
A Saint-Hyacinthe, le 8 décembre courant, la dame de O. Desmarais, 6er., avocat, un fils.

ETRENNES! ETRENNES!!

MM. PAYETTE & BOURGEOULT informent respectueusement leurs amis et le public qu'ils viennent de recevoir un magnifique assortiment de **Cadeaux et d'Etrennes pour les Fêtes**

COMPRENANT DES
Livres de prière à couverture d'ivoire, velour, cuir de Russie, marocain, etc., etc.
Ouvrages de littérature française des meilleurs auteurs, belles éditions très-propres à donner en cadeaux
Grande variété de Chapelets montés en argent, cuivre et acier, de tous prix.
Porte-Chapelets de toutes qualités.
Une magnifique assortment de gravures représentant des sujets religieux et historiques. Spécialité d'images dentelées.
Assortiment d'Albums varié et bien choisi importés expressément pour les Fêtes. Aussi **STATUES** de divers sujets de très-bon goût et à bas prix.
UNE VISITE EST SOLICITÉE.
Payette & Bourgeault, Libraires.
No. 250, rue Saint-Paul.
Vis-à-vis la rue Saint-Vincent, Montréal.

AVIS AU PUBLIC.



MOUTARDE
PREMIERE QUALITÉ
DE
COLMAN
EN CANISTRES DE
1 lb., 3/4 lb., 1/2 lb. de cette façon.
DEMANDEZ la MOUTARDE
Véritable ou Extra Superfine
DE COLMAN



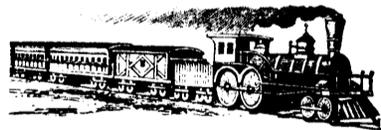
MARQUE DE COMMERCE
TÊTE DE BOEUF SUR CHAQUE
PAQUET.

Agent pour le Commerce
WILLIAM JOHNSON,
28, rue St. François-Xavier,
MONTREAL.
Boite 888, Bureau de Poste.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH NOUVELLES PUBLICATIONS.

AU PIED DE L'AUTEL, par l'auteur des *Paillettes d'Or*.
I. Un quart d'heure devant le Saint Sacrement.
II. Une heure devant le Saint Sacrement.
III. Prière à Jésus dans l'Eucharistie.
Julie brochure in-32. Prix, 3cts; la douzaine, 30cts; le cent, \$2.00.
LES PIEXUS SOUVENIRS DU FOYER CHRETIEN, par le même auteur, même format, même prix.
ALMANACH DES AMES DU PURGATOIRE pour 1879, renfermant un tableau d'indulgences plénières et un calendrier franciscain. Prix, 5cts.
En vente chez

CADIEUX & DEROME,
207, RUE NOTRE-DAME, 207,
MONTREAL.



Chemin de Fer Intercolonial 1878-79 ARRANGEMENTS D'HIVER.

LES TRAINS EXPRESS à PASSAGERS partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit:
Partant de la Pointe-Lévis..... 8.00 A.M.
" Rivière-du-Loup..... 2.00 P.M.
Arrivant à Trois Pistoles (dîner)..... 3.00 "
" Rimouski..... 4.49 "
" Campbellton (souper)..... 10.00 "
" Bathurst..... 10.21 "
" Bathurst..... 12.28 A.M.
" Newcastle..... 2.10 "
" Moncton..... 5.00 "
" St-Jean..... 9.15 "
" Halifax..... 1.30 P.M.
Chars Pullman sur les Trains Express.
Ces trains viennent en connection à Lévis avec les trains du Grand-Tronc partant de Montréal à 9.45 P.M.
Les chars Pullman partant de la Pointe-Lévis les Lundis et Samedis, vont directement à Halifax, et les Lundis, Mercredis et Vendredis à St-Jean.
Pour informations concernant le prix des billets de passages, le taux du fret, l'arrangement des trains, etc., s'adresser à

G. W. ROBINSON,
Agent,
177, rue St-Jacques.
C. J. BRYDGES,
Surintendant-Général des Chemins de Fer
du Gouvernement.

Montréal, 18 nov. 1878.

FOURRURES! FOURRURES!

A TRES-BAS PRIX CHEZ
RIEPERT FRERES
(Successeurs de W. Riepert et Cie.)
CHAPELIERS ET MANCHONNIERS
No. 97, Rue St. Laurent, Montréal.



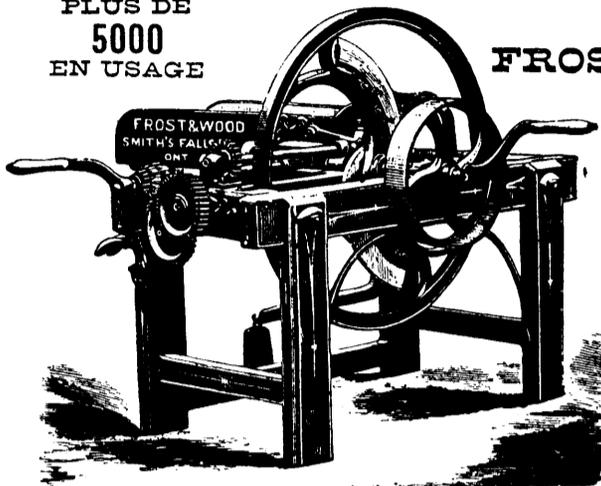
Immense variété d'articles en Fil Lustré

Porte-Montres,
Porte-Bijoux,
Papiers à Fruits,
Epergnes,
Boîtes à Gants et à Mouchoirs,
Vases à Fleurs, Porte-Brosses et Savon. Remise
au Commerce.

L. J. A. SURVEYER,
524, Rue Craig, Montréal.



PLUS DE
5000
EN USAGE



HACHE-PAILLE "CHAMPION."

MANUFACTURÉ
PAR
FROST & WOOD,
SMITH'S FALLS, ONT.

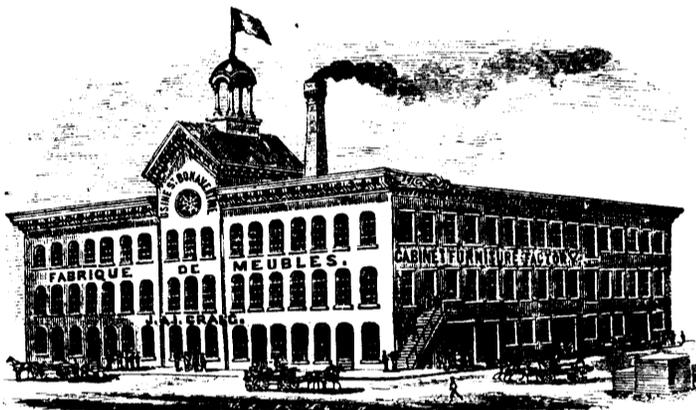
3 Grandeurs, pour être
mus à bras ou par pou-
voir. Prix, de

\$17 à \$50.

Epargne son coût d'a-
chat en une seule saison.
Pour les détails, s'a-
dresser à

LARMONTH & FILS,
33, Rue du Collège,
MONTREAL.

MANUFACTURE
473, RUE ST. BONAVENTURE.



MAGASIN DE DETAIL
463, RUE NOTRE-DAME.

MANUFACTURE DE MEUBLES DE **CRAIG & CIE.**

L'un des meilleurs et des plus grands établissements Canadiens-français du pays.

Musique Nouvelle!

ROMANCES FRANCAISES.

Après l'hiver.....	50 centins.
A ma fenêtre.....	50 "
Branche d'aubépine.....	40 "
Blanche colombe.....	35 "
La Bouquetière de Marly.....	25 "
Le banc de pierre.....	50 "
Clair de lune.....	50 "
Confiance.....	50 "
Les deux Mères.....	35 "
L'heure attendue.....	50 "
Enfants et fleurs.....	35 "
Fleurs de souvenir.....	50 "
L'heure attendue.....	50 "
Jean Mathurin.....	30 "
Lisette, vous n'en saurez rien.....	50 "
Rose.....	50 "
Sous d'autres cieux.....	50 "
Une larme.....	25 "

VAISES POUR PIANO.

Céleste.....	60 centins.
La boulangère a des œufs.....	60 "
Créole.....	60 "
Carmen.....	60 "
Femmes et fleurs.....	60 "
Le fleuve d'or.....	60 "
Madame l'archiduc.....	60 "
La timbale d'argent.....	60 "
Valse du rire.....	80 "

A. LAVIGNE,

Editeur de musique,
Importateur de pianos et harmoniums,
25, rue Saint-Jean, (Banque d'Epargnes), Québec.



Chemin de Fer du Pacifique Canadien

Soumission pour le terras-
sement, la pose des lisses,
etc., etc.

On recevra à ce bureau des Soumissions cachetées, adressées au soussigné et inscrites "Soumission pour le Chemin de Fer du Pacifique," jusqu'à

MIDI,

Mercredi, 1er janvier prochain,

pour le terrassement, la pose des lisses et autres travaux requis sur les sections suivantes du Chemin de Fer du Pacifique Canadien :

1. De la partie ouest du contrat No. 26 à English River jusqu'à Raleigh, distance d'environ 50 milles.
2. De Raleigh à Eagle River, distance d'environ 68 milles.
3. De Eagle River à la partie Est du contrat No. 15 à Kewatin, distance d'environ 67 milles.
4. De Yale au Lac Kamloops, dans la Colombie Anglaise, distance d'environ 125 milles.

On peut voir les plans, spécifications, formes de soumission, etc., et obtenir d'autres informations au Bureau de l'Ingénieur-en-Chef, à Ottawa.
Une feuille des quantités requises sera prête le ou avant le 1er Décembre, au Bureau du Département des Travaux Publics.
On ne recevra pas les soumissions qui ne seront pas faites sur des blancs et qui ne seront pas dans les conditions voulues.

La soumission générale pour la construction de toute la ligne, d'après l'Acte des Chemins de Fer de 1874, comprend les sections plus haut mentionnées; mais on demande des soumissions séparées selon les conditions ordinaires du Département.
(Par ordre.)

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, }
Ottawa, 13 août 1878. }



ÉCOLE DE NAVIGATION DU GOU- VERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes sont comme suit :
L'école est ouverte tous les jours pendant l'année, excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.
Les samedis, elle se ferme à midi.
Le programme des études est comme suit :

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circumméridienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vice-voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS

Partie théorique.

Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,
F.-G. MARCHAND,
Secrétaire de la Province de Québec.

9-4-52-16c

Chemin de fer du Pacifique Canadien. Aux Capitalistes et aux Entre- preneurs

Le Gouvernement du Canada recevra des propositions pour construire et faire fonctionner une ligne de chemin de fer depuis la Province d'Ontario jusqu'aux eaux de l'Océan Pacifique, la distance étant d'environ 2,000 milles.

Le mémoire des informations, pour ceux qui désireront faire des propositions, sera envoyé sur demande comme ci-dessous. Les rapports des ingénieurs, les cartes du pays à traverser, les profils de la ligne explorée, les spécifications des travaux préliminaires, des copies de l'acte du Parlement du Canada, d'après lequel il est proposé de construire le chemin de fer, des descriptions des particularités naturelles du pays et des ressources agricoles et minérales, et autres informations, pourront être vues en s'adressant à ce Département ou à l'Ingénieur en chef, six bureaux du Gouvernement Canadien, 31, rue Queen Victoria, E.C., Londres.

Des soumissions cachetées marquées: "Soumissions pour le Chemin de Fer du Pacifique," seront reçues, adressées au soussigné, jusqu'au 1er jour de DECEMBRE prochain.

[Par ordre] F. BRAUN,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics, }
Ottawa, 20 mai 1878. }

AVIS. — EXTENSION DE TEMPS

La date fixée pour recevoir les propositions mentionnées dans l'annonce ci-dessus, est par le présent ajournée au 1er JANVIER 1879.

[Par ordre] F. BRAUN,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics, }
Ottawa, 2 sept. 1878. }